BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

I. — ETUDES HISTORIQUES, JURIDIQUES ET POLITIQUES

BOUTROS-GHALI (Boutros). — *Le mouvement afro-asiatique*, Paris, *P.U.F.*, 1969. (Travaux et recherches de la Faculté de Droit de Paris, série Afrique, n° 6), 197 p.

Nous avions donné dans l'*A.A.N.*, 1968, p. 905, un compte rendu du précédent ouvrage de M. Boutros-Ghali portant sur l'O.U.A. Cette fois c'est l'ensemble du mouvement afro-asiatique que décrit l'auteur avec l'aide de Simone Dreyfus. Ce livre est plutôt un manuel qui sera fort utile non seulement aux étudiants mais encore à tous les spécialistes du Tiers-Monde; comme l'exige le genre, l'ouvrage est essentiellement descriptif.

M.B.G. décrit minutieusement l'historique du mouvement afro-asiatique depuis 1926. Suit un chapitre sur le panislamisme et un autre sur l'arabisme. On voit bien là un des problèmes fondamentaux du Moyen Orient actuel : la confusion entre deux concepts essentiellement différents. On peut regretter toutefois que trois pages seulement soient consacrées au marxisme et à ses positions vis-à-vis de l'Afro-asiatisme.

B.G. propose alors — sans trop les discuter — deux définitions de l'Afro-asiatisme : celle de Malek Bennabi et celle de Jansen. B.G. reprend ensuite à son compte une définition synthétique p. 46, qui est là encore essentiellement descriptive. On trouve ensuite clairement exposé le déroulement des conférences afro-asiatiques (Bandoeng, Brioni, Belgrade, Le Caire, Alger) puis tout aussi minutieusement décrites les organisations afro-asiatiques : Ligue arabe, O.S.P A.A., A.F.A.S.E.C.,, Cette partie se termins sur un constat d'échec — relatif. Quelques annexes, une courte bibliographie et un index rendent ce manuel précieux mais un peu décevant sur le plan de l'éthique.

B. ETIENNE.

LACOUTURE (Jean). — *Quatre hommes et leurs peuples. Sur pouvoir et sous-développement.* Paris, Le Seuil, 1969, 282 p.

Jean Lacouture nous a habitué depuis longtemps déjà à de remarquables portraits. Qui ne se souvient encore et toujours de ses *Cinq hommes et la France*, de ses *De Gaulle*, de son *Ho Chi Minh*. Avec ce nouvel ouvrage, paru dans cette collection que lui-même dirige et qui nous a déjà valu tant de choses intéressantes sur le Moyen Orient, J.L. tente une théorie du personnage, du leader, du charisme. Il est heureux qu'un journaliste ne se contente pas de décrire — voire de prendre parti. J.L. a voulu marquer d'un double sceau cette étude théorique à partir de cas précis : il l'a soumise au crible universitaire puisqu'il s'agit de l'édition de sa thèse de 3e cycle en Sorbonne. Mais surtout, il a essayé de conceptualiser ce qu'il a ressenti à la longue et patiente fréquentation des leaders choisis. Ils sont apparemment quatre. En fait, on retrouve tous les leaders du Tiers-Monde et ça et là on relève quelques notations très précieuses sur Ben Bella, Hassan II, Boumediene ou Messali Hadj, explications le plus souvent de leur échec charismatique.

Passons sur N'Krumah et Sihanouk qui sont hors de notre *area studies*. Restent Bourguiba et Nasser et la partie théorique.

Disons tout de suite que l'on ne voit pas toujours le lien entre celle-ci et celle-là (par exemple, il y a trop de références à Bourguiba et Nasser qui sont traités ensuite). De plus le dernier chapitre (la croyance et le rite) nous paraît soit mal placé soit trop mince tant il est lourd de promesses. J.L. donnera certainement une suite à ses hypothèses et en particulier celles sur l'inadéquation des moules coloniaux ou la période post-leader. On a là l'introduction à une nouvelle étude.

Pourtant cette partie théorique nous a paru du plus haut intérêt, car le lecteur français, au moins au niveau où se situe cette collection, n'est pas habitué à ce type d'exposé. J.L. expose tout d'abord honnêtement les théories contemporaines sur l'autorité et le charisme comme pour se garder de par trop bousculer ces sacro-saintes vérités universitaires. En ce temps de contestation, ces références aux grands classiques, de Weber à Balandier lui permettent mieux par la suite de nous dire crûment ce qu'en pense le journaliste, qui a approché de près tous ces conquérants du pouvoir du Tiers-monde, ces « faiseurs de pluie », ces montreurs de conduite, comme il les appelle heureusement.

Il nous propose une classification précise (p. 30-31) qu'on ne saurait contester si l'on accepte la règle du jeu proposé. C'est clair, précis et chacun de nous peut mettre un nom en face de chaque numéro. On pourrait cependant ne pas accepter le jeu et dire à J.L. que le cas E. p. 31 (l'anti-leader) l'est à la fois par destination, par promotion historique et par le vide, puisqu'il cite le cas de Boumediene. S'il n'y a pas eu de réactions pro-Ben Bellistes c'est que le Parti n'existait pas (contra p. 61), et c'est pour cela qu'il put y avoir monopolisation du pouvoir. Ce n'est pas bien probant d'ailleurs puisque ceci est la cause de cela et que cela aboutit de toutes façons à la disparition du monopole.

De même, sans jouer le jeu et en jouant sur les mots, pourquoi différencier le leader par le vide (c. p. 31), et l'inexistant (d. p. 31) ? Malheureusement Aref existe et Chahab persiste !

En fait, il aurait été intéressant de creuser ces mauvais exemples de catégories inférieures, de sous leaders. Pourquoi sont-elles ? Pourquoi cela est-il possible ? Or J.L. lui-même nous donne l'explication à plusieurs reprises (ex. pour le Maroc p. 34 pour la Libye et la nouvelle Algérie p. 35). Mais J.L. n'est pas dupe de sa typologie, pas plus que de toute typologie. « Le charisme crée, mais ne fonde guère. Il donne les clefs du pouvoir celui-ci reste à bâtir ». Aussi est-ce bien souvent dans les explications sur les échecs que J.L. est le plus convaincant. (Ben Bella ou d'autres ailleurs qu'au Maghreb). La dureté du consensus a posteriori implique que le faux leader est abandonné par tous sans regrets.

D'aucuns ne manqueront pas de relever quelques imprécisions de terminologie arabe. Mais ces mots (*Zaïm, Raïs, Malik* et autres) sont tellement controversés que l'on peut rendre grâce à J.L. de ne pas entrer dans la « Chikaya » philologico-politique. Le reproche le plus sérieux porte sur le chapitre VI, « représentation et aliénation ». Manifestement J.L. pense trop à SON *De Gaulle* (p. 69), même lorsqu'il invoque la *baraka*. Chacun sait que De Gaulle l'avait d'ailleurs, bien qu'il l'utilisât avec un peuple pourtant « développé ». C'est en effet le rapport sous-développement sur pouvoir qui constitue le point le plus original, mais peut-être le plus contestable de la thèse de J.L. Certes le leader témoin-drapeau joue un rôle dans la cohésion sociale, dans l'intégration des sociétés plurales, diversifiées, segmentaires. Mais ce catalyseur est décrit (p. 55-57) il n'est pas L'explication (mais qui nous la donnera jamais !). Passe-t-on du sous-développement au sur-pouvoir ou bien celui-ci est-il la cause du maintien de celui-là ?

Pourquoi n'avoir pas insisté aussi sur cette conséquence (évoquée p. 54) précise de la colonisation : le non exercice du pouvoir, la non-habitude au commandement ? Et peut-être là est une clé, sur l'acculturation aux modèles occidentaux de tous ces leaders décrits, même s'ils utilisent (p. 40 ss) les systèmes traditionnels.

En ce qui concerne les leaders retenus, J.L. sait de quoi et de qui il parle. Bourguiba et Nasser sont bien, heureusement, choisis. Ils représentent toutes les

nuances du Maghreb et du Machrek. Ils ont de nombreux points en commun ne serait-ce que d'être des « leaders-précepteurs » (p. 259).

Avec Nasser, que J.L. explique par sa terre de Misr comme le Nil engendre le fellah immuable, on apprend à connaître la nouvelle *egyptianité* qui est faite de nassérisme plus que l'inverse. Anouar Abdelmalek a expliqué la société égyptienne, J.L. nous dit pourquoi et comment Nasser plutôt qu'un autre. L'explication tient plus dans l'incarnation du verbe, si l'on peut oser ce plagiat sacralisant, que dans la personnification du pouvoir. Le déroulement des événements récents donne mille fois raison à la perspicacité de J.L. contre les théoriciens. Pourquoi irait-on remplacer Nasser par un *reflet !* Il faut lire les pages 131 à 133 pour comprendre l'Egypte de 1967-70.

Terminer sur Bourguiba — ce qui n'est pas l'ordre adopté par J.L. — est logique pour un compte rendu dans l'*A.A.N.* J.L. nous avait déjà donné de nombreux articles sur le Combattant suprême. Ils sont repris ici, réintégrés à la cohérence exemplaire de ce « prophète d'une bourgeoisie nationale ». Une citation bienvenue d'Ibn Khaldoun ouvre ce chapitre que J.L. aurait pu intituler : de l'histoire de Bourguiba ou de l'histoire de la Tunisie. Elles se confondent au point que Bourguiba EST la Tunisie comme De Gaulle lorsqu'il disait : « La France... ». Des démêlés U.G.T.T. - Destour nous n'apprenons rien sauf peut-être, en filigrane, que le jeune Bourguiba est déjà habile à profiter des crises, à se hisser par la crise. Jusqu'à la fin, l'étude de Bourguiba se confond avec celle de la Tunisie. Incarnation de la légitimité, là encore, J.L. insiste sur le verbe représentatif. Mais il l'appelle « langage » ici, car la Tunisie, donc Bourguiba, se veut citadine, raffinée, cultivée et les mots pour le dire ne sont jamais galvaudés comme plus loin, en Orient, par ces bédouins que méprise au fond le sahélien qu'est Bourguiba. Là encore comme pour Nasser les récentes crises que vient de traverser la Tunisie donnent raison à J.L. « Le grand problème dans la démocratie — rapporte-t-il de Bourguiba lui-même p. 185 — c'est la succession du responsable ».

Ouvrage riche on le voit, dans lequel toutefois percent quelques contradictions (par exemple *in fine* p. 262) : non, l'Algérie ne pratique pas la « négation tétue de tout clivage » droite gauche dans les pays du Tiers Monde », bien au contraire et sa réticence à l'égard de la position soviétique sur le problème palestinien le prouve bien, et Bourguiba ne développe pas son armée p. 264 (ce qui est effectivement juste comme élément du national populisme); l'Algérie et la Tunisie consacrent plus à l'Education nationale qu'à l'armée. Alors ? Cette catégorie est-elle applicable ? J.L. est allé trop loin pour ne pas nous laisser espérer mieux, plus tard. Peut-être un portrait de Boumediene (on sent que J.L. est tenté par cet « anti-leader »). Une biographie de Nasser alors ? En tout cas l'alliance du journaliste de grand talent et de l'universitaire nous paraît fructueuse et donne un air de fraîcheur à toute une littérature dont le sérieux et la gravité ne sont pas toujours évidents sous le masque froid des mots savants et incompréhensibles.

B. ETIENNE.

MAHIOU (A.). — *L'avènement du parti unique en Afrique Noire. L'expérience des Etats d'expression française.* Préface de F. Borella. Paris, L.G.D.J., 1969, 421 p., bibl., index.

L'ouvrage de M. Ahmed Mahiou, aujourd'hui Doyen de la Faculté de Droit d'Alger, l'*Avènement du parti unique en Afrique Noire. L'expérience des Etats d'expression française,* ne concerne pas directement l'Afrique du Nord; il mérite cependant d'être signalé dans ces colonnes. L'auteur en effet ne s'est pas contenté de recenser les différents partis uniques de l'Afrique Noire, il a également construit une véritable théorie du parti unique dans les pays africains qui a sa place dans la galerie des œuvres sur les partis politiques où figurent déjà les « Duverger » ou « Lavau ». Cette recherche était particulièrement difficile. Pour l'avoir amorcée voilà quelques années avec l'équipe de *Jeune Afrique* ou de l'*Annuaire,* nous savons combien les hommes qui pratiquent le parti unique refusent d'admettre l'évidence de la

réalité qu'ils ont créée, ne tiennent pas à ce qu'elle soit divulguée et par conséquent ferment leur porte et leur documentation aux chercheurs. Malgré cette difficulté, on peut dire que l'auteur est arrivé à découvrir les réalités du parti unique et la documentation qu'il nous offre est de premier intérêt.

M. Mahiou retrace tout d'abord le mécanisme de l'évolution vers le parti unique. Les pays africains ont été, dans un premier temps, tentés par le pluralisme de l'ancienne métropole. Mais celui-ci est vite apparu inadapté aux nécessités de la construction d'un Etat neuf. M. Denise pouvait ainsi déclarer devant l'Assemblée nationale ivoirienne : « Donc, si un pays comme la France, avec une Administration solide, dirigée avec une adresse remarquable, a failli sombrer à cause de la déficience du régime parlementaire, je crois que le danger est encore plus grand pour un jeune pays comme le nôtre car nous avons beaucoup de choses à créer ». Le multipartisme dégénère alors progressivement en bipartisme, celui-ci en parti unifié. Enfin apparaît le parti unique. L'auteur synthétise remarquablement les raisons et les facteurs de l'évolution vers le parti unique. Celui-ci apparaît comme un instrument d'intégration nationale. Il permet de favoriser la mise en place des structures de l'Etat ou bien encore il les remplace avantageusement. Le Parti unique permet également d'encadrer les masses en vue du développement.

Les partis uniques africains qui trouvent ainsi une légitimité nouvelle, distincte de celle qui inspire les partis uniques marxistes ont cependant des structures qui les apparentent aux partis des pays de l'Est. Mais comme le montre bien M. Mahiou, sous des structures autoritaires et contraignantes se dissimule le plus souvent une très grande faiblesse. C'est qu'en effet ce parti unique africain n'a pas une idéologie aussi ferme que son cousin marxiste. Né du refus des deux grands systèmes qui se partagent le monde, il se contente d'une affirmation très générale d'un certain nombre d'évidences nationales sur lesquelles l'accord se réalise facilement mais qui n'ont pas la vigueur des mythes totalitaires. Comme le remarque avec finesse M. Mahiou, « Qui trop embrasse mal étreint, dit la maxime. C'est le destin du socialisme africain d'être vague en essayant d'être une sorte de carrefour. A vouloir faire son plein de doctrines diverses, dans le but de faire échec au marxisme, l'Afrique révèle finalement un certain vide idéologique ».

L'auteur s'interroge en conclusion sur l'avenir des institutions politiques africaines. Nous croyons avec lui que la démocratie africaine se cherche; elle ne s'est pas encore trouvée. Mais, c'est là un phénomène normal. Les pays africains doivent aujourd'hui trouver leur compromis entre les deux pôles classiques que sont l'autorité et la liberté. L'ouvrage de M. Mahiou peut utilement les aider à réussir dans cette recherche.

Charles DEBBASCH.

HANNA (Sami A.), GARDNER (George H.). — *Arab Socialism. A Documentary Survey.* Leiden, Brill, 1969, XII, 418 p.

Sans vouloir prétendre apporter une définition du socialisme arabe, le livre de Hanna et Gardner constitue un instrument utile pour une analyse et une explication de ce socialisme. Les auteurs le précisent eux-mêmes dans leur introduction où ils indiquent qu'ils visent à proposer des bases de discussion et de recherche, à partir des données passées et présentes du monde arabe. Pour éclairer les lecteurs mal avertis, ils font une recension rapide des principales théories et des principaux écrits des orientalistes européens ou américains sur le socialisme arabe. Mais il faut bien reconnaître que, s'il y a eu des emprunts à l'Occident, c'est chez les théoriciens et les hommes politiques des pays arabes qu'il faut aller chercher la véritable explication du « socialisme arabe » et de ses aspects divers.

Le reste du livre est constitué par une série d'articles publiés antérieurement dans différentes revues et rassemblés ici pour illustrer quelques thèmes. Le premier de ceux-ci porte sur la présentation des idées réformistes et de certains réformateurs, et plus particulièrement sur le développement et la propagation des idées et des théories socialistes en Egypte, par le biais de l'influence et du rôle de Salâma Mûsâ, de Khâlid Muhammad Khâlid, de Mustafa al-Sibâ'î et l'exposé des structures théoriques

du socialisme nassérien et de son évolution de 1956 à 1962. Il n'y a rien là qui soit inconnu; mais quelques utiles précisions sont données.

Le deuxième thème porte sur la notion de *takâful* (responsabilité mutuelle), vue d'après les articles et ouvrages de Mustafa al-Sibâ'î (qui fut le chef des Frères Musulmans en Syrie et le créateur du Front socialiste Islamique en 1949) et d'Ismâ'il Mazhar. Bien que cette notion soit d'essence religieuse, on ne perçoit pas suffisamment les liens qui pourraient unir Islam et socialisme; mais, quoi qu'il en soit, pour ces auteurs, la *takâful* débouche sur le socialisme et ne peut aucunement être une avant-garde du communisme.

Les deux dernières parties du livre rassemblent un certain nombre d'articles publiés antérieurement : on retrouve successivement quelques extraits d'ouvrages des réformateurs et modernistes de la fin du XIXe *siècle* (Muhammad 'Abduh, Kawâkibî, Khâlid Muhammad Khâlid, al-Afghânî), des premiers théoriciens du socialisme (Salâma Mûsâ, Shibl Shumayyil), et enfin les théories contemporaines et leurs applications : Michel Aflaq et la Constitution du Ba'ath syrien, Habib Bourguiba et le socialisme tunisien, enfin la charte de l'Union socialiste Arabe et la Constitution égyptienne de 1964.

Quelques notes bibliographiques complètent ce livre dont le titre est finalement plus alléchant que le contenu. On y trouvera néanmoins des références et matière à discussion sur cette question si actuelle qu'est le socialisme arabe.

Robert MANTRAN.

VALENSI (Lucette). — *Le Maghreb avant la prise d'Alger* (1790-1830). Paris, Flammarion, 1969, 142 p. (Coll. Questions d'histoire).

Dans la collection « Questions d'histoire » récemment lancée, Madame Valensi nous présente un excellent petit livre sur le Maghreb avant la période coloniale. Ce livre constitue non seulement une mise au point de nos connaissances sur la question, tant dans le domaine des sources et de la documentation, que dans celui des travaux d'analyse et d'explication, mais aussi un essai de synthèse généralement bien mené, et enfin il pose un ensemble de questions, montre les insuffisances et les lacunes : en bref un livre utile à tous points de vue.

L'auteur a partagé son travail en deux grandes parties; d'abord les faits, où sont présentés le Maghreb et ses habitants, ses activités économiques, sa place dans le monde musulman : dans l'ensemble, le tableau est bien brossé, quoique parfois un peu pessimiste — faute peut-être de sources suffisantes; mais la communauté urbaine (la mieux connue) est décrite avec attention —. Il en est de même pour le grand négoce où apparaît la prédominance grandissante des Européens, surtout des Livournais et des Marseillais. En ce qui concerne la place du Maghreb dans le monde musulman, l'auteur met bien en évidence les différences institutionnelles existant entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, ainsi que les liens spéciaux qui unissent l'Algérie et la Tunisie au sultan de Constantinople. De ce tableau général, il ressort l'image d'un Maghreb moins « barbare » que bien des auteurs l'ont dépeint, mais aussi un Maghreb qui vit à un rythme ralenti, ennemi de toute progression bouleversante et qui va le laisser amoindri face aux entreprises coloniales.

Ensuite, la deuxième partie, plus brève, mais excellente, présente un certain nombre de documents, en particulier des jugements des contemporains et des citations de caractère institutionnel ou économique; elle présente également les principaux problèmes débattus par les historiens, tels l'affaire d'Alger, l'ankylose du Maghreb, le rôle de l'Islam, etc. Enfin ce livre se termine par une très importante bibliographie commentée, qui constitue un excellent instrument de travail.

Bref, un livre utile, de lecture agréable et d'un contenu scientifique qui satisfera les plus exigeants.

R. MANTRAN.

CAMAU (Michel). — *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, thèse pour le doctorat en droit, ronéotypé, Aix-en-Provence, 1969, 573 pages.

Du point de vue de la doctrine, chère aux juristes français, les Etats indépendants du Maghreb constituent une énigme, comme d'ailleurs bien d'autres pays du Tiers Monde. L'énigme vient de ce que la pratique maghrébine apparaît souvent fort éloignée des principes posés au départ dans les constitutions ou les déclarations de principe, ce qui, après tout, ne doit pas trop surprendre les Français de notre époque. Mais cela vient aussi de ce que les fondements mêmes de l'Etat maghrébin diffèrent considérablement des nôtres, parce que, sous un vernis occidental qui peut faire illusion, se cachent des réalités historiques proches ou lointaines qui naturellement exercent une influence considérable.

Outre sa culture juridique, M. Camau a acquis une formation maghrébine théorique et pratique, puisqu'il a passé deux ans en Tunisie à titre de coopérant. Il était donc bien armé pour étudier les problèmes que posent les trois Etats d'Afrique du Nord anciennement sous contrôle français. Le titre de son ouvrage est modeste, car le travail qu'il présente ne traite pas uniquement de la notion de démocratie mais bien de la structure générale des Etats considérés. On aurait donc préféré quelque chose comme : Institutions et réalités politiques dans l'Afrique du Nord indépendante.

Pour l'auteur, les Etats indépendants du Maghreb cherchent avant tout à maintenir l'unité forgée au cours des luttes pour l'indépendance. Ici l'on estime que M. Camau aurait eu intérêt à prendre plus de recul historique qu'il ne l'a fait. Il n'est pas douteux que la lutte pour l'indépendance, quelles qu'en soient les modalités, a profondément marqué ceux qui y ont participé et que l'hypothèque de la lutte nationale pèse très lourd sur les nouveaux Etats. Mais il ne faut pas oublier pour autant l'histoire du Maghreb, au moins en ce qui concerne la période musulmane, c'est-à-dire tout au long de quelque treize siècles. On constate qu'à maintes reprises, de la conquête musulmane à la mainmise européenne, le Maghreb a été écartelé entre les particularismes locaux tenaces et jaloux et des tentatives unitaires de plus ou moins large portée, qu'il s'agisse de l'unité maghrébine réalisée pendant moins d'un siècle par les Almohades du XIIe siècle ou d'unités locales, comme la Tunisie hafside ou le Maroc saadien ou alawite. En aucun cas l'unité obtenue ne s'est avérée durable, parce que les tendances centrifuges, un instant comprimées, n'étaient pas matées pour autant et que les faiseurs d'unité, individus ou groupes, s'étaient imposés de manière trop autoritaire, trop particulariste si l'on peut dire : en effet, seul le groupe conquérant exerçait le pouvoir à son profit et n'essayait même pas de le partager avec les populations soumises; aussi, dès que son emprise se relâchait, c'était comme une explosion de particularismes et tout était à recommencer. Les crises d'anarchie qui ont suivi la mort du saadien Ahmed el-Mansour (1603) et de l'alaouite Moulay Isma'il (1727) fournissent des exemples typiques de ce phénomène.

Maintenir l'unité acquise en apparence au cours de la lutte nationale, soit, mais aussi forger une unité profonde et durable de chacun des pays en question, en attendant peut-être une unité maghrébine, telle est la tâche des dirigeants nord-africains depuis les indépendances.

Cette unité, M. Camau en trouve les composantes dans « l'enracinement de la civilisation arabo-musulmane, la prise de conscience du fait national et la volonté de progrès économique et social ». Le caractère arabo-musulman de la population maghrébine ne souffre pas de discussion et les mesures prises après l'indépendance n'ont fait que le renforcer : aucun Européen n'a acquis automatiquement l'une des nationalités considérées, et rares sont ceux qui l'ont acquise après l'avoir demandée. Quant aux Israélites, ils ont été théoriquement tenus pour des citoyens de plein droit en Tunisie et au Maroc, jouissant de la liberté de leur culte et de l'usage de leur statut personnel; mais la plupart ont préféré s'installer ailleurs, en France et en Israël surtout. L'effort commun pour l'émancipation nationale a joué aussi un rôle primordial; il s'est développé en Algérie autour du F.L.N. et de ses dirigeants, en Tunisie autour du Néo-Destour et de son chef prestigieux, Habib Bourguiba, au Maroc autour de Sidi Mohammed ben Youssef, plus tard Mohamed V, dont l'inlassable patience a fini par triompher. L'indépendance politique acquise, il est vite apparu que les Maghrébins avaient un

autre ennemi à vaincre, le sous-développement; pour y parvenir, il fallait s'unir, unité révolutionnaire en Algérie, unité nationale en Tunisie et au Maroc.

Tous les dirigeants nord-africains se sont finalement ralliés à l'idée que le socialisme leur permettrait en fin de compte de venir à bout de leurs difficultés. Dès le début de la guerre d'Algérie, les dirigeants du F.L.N. s'étaient déclarés socialistes; le libéral Bourguiba et le pieux Mohammed V n'y sont pas venus tout de suite, mais ont été peu à peu amenés à y venir par la nécessité. Mais qu'entendent-ils les uns et les autres par « socialisme » ?

Les Algériens ont subi une incontestable influence marxiste; mais, comme presque tous sont en même temps très attachés aux valeurs islamiques, ils se sont en général efforcés de concilier Islam et marxisme en parlant d'un « socialisme algérien » qui prendrait pour point de départ la civilisation arabo-musulmane et retiendrait « l'analyse économique » du marxisme. Depuis l'élimination d'Ahmed Ben Bella, on parle toujours de socialisme, d'un socialisme plus empirique et islamique qu'auparavant.

Au Maroc, les deux rois successifs ont jugé le marxisme incompatible avec les aspirations monarchiques et musulmanes du peuple marocain, suivis, semble-t-il, par une forte majorité de l'élite politique. Quant au président Bourguiba et à ses amis du Parti Socialiste Destourien, ils n'admettent pas le dogme marxiste de la lutte des classes, ni son caractère scientifique.

Sur le plan, pratique, l'Etat algérien a pris une attitude résolument favorable aux classes laborieuses et a imposé une stricte discipline en matière économique et sociale, afin de préparer « la société socialiste future ». Il doit « s'identifier au maximum avec la communauté des travailleurs » en évitant les deux menaces de la technocratie et de la bureaucratie. Depuis le coup d'Etat du 19 juin 1965, ces options sont beaucoup moins catégoriques.

Pour les Tunisiens et les Marocains, le socialisme n'est pas une fin en soi, mais un simple moyen pour assurer le développement de leur pays au profit de tous. L'Etat est là pour régler au mieux les efforts et les sacrifices de chacun, en usant de persuasion avant tout, la contrainte n'intervenant qu'en dernier ressort. Ces constatations sont valables, à quelques nuances près, pour les deux pays. A ces facteurs ou instruments d'unité, on pourrait en ajouter un autre, mais à plus long terme, l'enseignement public, mais aussi l'enseignement privé, fortement contrôlé par les pouvoirs publics. L'école est sans doute le meilleur creuset pour l'unité nationale, mais il est encore trop tôt pour jauger ses résultats, puisque les enfants entrés en classe après l'indépendance ont à peine atteint l'âge d'homme et jouent encore un rôle effacé dans la cité maghrébine nouvelle. Mais ce problème de l'éducation, pour important qu'il fût, ne pouvait figurer dans les préoccupations de l'auteur et son examen aurait démesurément allongé un travail déjà substantiel.

Ces principes de base dégagés, M. Camau consacre le reste de son travail à ce qu'il appelle : « l'exercice du pouvoir par l'unanimité ». Et tout d'abord il étudie ce que sont les partis nord-africains. En Algérie et en Tunisie, s'est établi le régime du parti unique, en droit dans la République algérienne, en fait dans la République tunisienne, tandis qu'au Maroc un tel régime est interdit par la constitution même. Pratiquant le centralisme démocratique, l'Algérie et la Tunisie admettent et suscitent les discussions politiques à la base, mais, une fois les décisions prises, elles doivent être respectées par tous. Toutefois l'auteur établit de nombreuses différences entre le F.L.N. et le P S.D. et d'abord celle du succès, car le F.L N. en est encore à chercher son équilibre, alors que le P.S D., tout en modifiant ses structures au gré des circonstances, forme véritablement l'armature de la Tunisie. D'autre part le P.S.D. comporte une hiérarchie beaucoup plus marquée et laisse une autorité considérable à son président, attribuant ainsi plus d'importance au centralisme qu'à la démocratie. Aussi la question de la succession éventuelle du président revêt-elle une importance primordiale et préoccupe beaucoup le président Bourguiba.

Si le Maroc a préféré la pluralité des partis, estime M. Camau, c'est parce que le Roi incarne l'unité de la nation et que les partis sont là avant tout pour exprimer au Roi les différents points de vue des Marocains; ils sont là en somme pour « servir » le pouvoir. Cette conception est celle du pouvoir, mais non pas des dirigeants des principaux partis, l'U.N.F.P. et l'Istiqual, qui souhaiteraient un Roi au Maroc fort analogue

à la Reine d'Angleterre. On peut donc parler d'un « échec du pluripartisme marocain » et d'une compétition bien plus que d'une coopération entre l'autorité établie et les partis d'opposition.

Un autre aspect du « pouvoir par l'unanimité » apparaît dans le souci qu'ont les dirigeants nod-africains de s'entretenir fréquemment avec leur peuple, soit par les moyens modernes de la radio et de la télévision, soit à l'occasion de cérémonies religieuses ou autres, d'anniversaires ou de visites en divers points du pays. Il s'agit à la fois de tenir au courant les masses populaires, de rechercher leur approbation et de leur inculquer les idées ou des mots d'ordre. Le chef de l'Etat prend alors un relief extraordinaire dans la conscience populaire et devient ce que l'on appelle communément en arabe un *za'im*, c'est-à-dire le porte-parole quasi inspiré de la communauté. Le roi Mohammed V, puis son fils et successeur Hassan II, le président Bourguiba, le président Ben Bella ont joué très naturellement ce rôle; le président Boumediene, ennemi du culte de la personnalité, s'y est longtemps dérobé, mais pourra-t-il résister toujours à cette sorte de besoin qu'éprouvent ces masses populaires de se retrouver en un homme prestigieux qui les exprime et les domine à la fois ?

Le suffrage universel est adopté par les trois Etats nord-africains, mais c'est une institution occidentale qu'ils ont transformée selon leurs propres tendances : chez eux, il « cesse d'être un instrument de décision pour devenir une procédure de confirmation », soit sous forme d'élection, soit sous forme de référendum.

M. Camau examine ensuite « l'unité du pouvoir au Maghreb », pour constater que le dogme occidental de la séparation des pouvoirs rencontre au Maghreb une adhésion formelle, mais n'est guère respecté dans les faits, car partis ou chefs d'Etat concentrent en réalité tous les pouvoirs ou presque en leurs mains, phénomène rendu évident en Algérie et en Tunisie par « le cumul des fonctions de chef de l'Etat et de responsable suprême du parti », mais qui n'est pas moins net au Maroc. Ici, se pose toutefois la question du rôle de l'armée, dont l'action a si souvent été déterminante dans la vie politique de bien des pays.

Populaire et révolutionnaire en ses débuts, l'armée algérienne est peu à peu devenue par la force des choses une armée de techniciens où l'éducation politique n'est toutefois pas négligée, mais a pris une assez grande autonomie Depuis le coup d'Etat de juin 1965, elle occupe une place prépondérante dans la direction de l'Etat algérien. Au Maroc aussi, l'armée, essentiellement armée de métier, joue un rôle de premier plan, mais au service du Trône, fût-ce seulement parce que le Roi n'a cessé d'en être le chef d'état-major général depuis l'indépendance. Elle collabore loyalement avec le pouvoir, à la différence de plusieurs partis politiques et pour cette raison le Roi compte sur elle pour encadrer et animer la nation marocaine. Quant à la Tunisie, elle ne dispose que d'une petite armée, étroitement soumise au pouvoir politique, mais non pas au P.S.D.

Enfin se pose le problème des droits et libertés des individus. Les principes d'origine occidentale sont proclamés, mais sérieusement limités en fait par les nécessités de l'édification des Etats modernes. La liberté religieuse n'existe que pour les étrangers ou les Juifs, et l'Etat dans ces trois pays, considère l'Islam comme essentiel à la vie nationale, quitte à le réinterpréter à la lumière du modernisme, comme l'a fait en plusieurs occasions le président Bourguiba. La liberté de la presse est théoriquement reconnue, mais fort limitée en fait, et le journal n'est dans la plupart des cas qu'un instrument de formation civique et politique au service de l'Etat, sauf au Maroc où la pluralité des partis a pour conséquence inévitable celle des journaux d'opinions.

Le droit de propriété est reconnu par les trois Etats, mais partout subordonné à l'intérêt collectif : c'est ainsi que la propriété foncière est de plus en plus considérée comme devant appartenir aux seuls nationaux et, surtout en Algérie, ne peut dépasser une certaine superficie que finiront bien par préciser des lois agraires. De plus, en Algérie comme en Tunisie, la propriété collective, si souvent pratiquée dans le Maghreb traditionnel, fait sa réapparition sous la forme des domaines autogérés d'Algérie ou des coopérativestunisiennes.

La liberté syndicale fait partie du legs occidental, mais ne peut plus revêtir les mêmes formes qu'au temps du colonialisme, puisqu'il ne s'agit plus pour les travailleurs de résister à l'oppression, mais bien de coopérer à l'édification économique des nouveaux Etats. L'« ouvriérisme », comme disait Ben Bella, est donc sévèrement banni, comme

risquant de compromettre l'unanimité du peuple; mais les travailleurs ne l'ont pas toujours bien compris et les heurts n'ont manqué nulle part entre le pouvoir et les syndicats.

Toutes ces analyses, conclut l'auteur, donnent l'impression de pays qui, au sortir d'une longue période coloniale qui les a beaucoup marqués et d'une très vieille tradition islamo-maghrébine encore fort vivace, cherchent une formule politique, économique et sociale qui leur permette de vivre à leur manière au rythme du monde moderne.

Tout cela est précis, raisonnable, nuancé. M. Camau a lu avec grand soin les textes publiés dans les trois pays, constitutions, décisions collectives issues de congrès, mais surtout ouvrages ou discours de dirigeants passés ou présents. On trouvera dans son livre une sorte d'anthologie des écrits politiques nord-africains qui n'est pas l'un de ses moindres mérites. On y trouvera aussi la bibliographie qui s'impose. C'est un bon et durable instrument de travail.

R. Le Tourneau.

Verdier (Jean-Maurice), Desanti (Pierre) et Karila (Juliana). — *Structures foncières et développement rural au Maghreb*. Préface Michel Alliot. Paris, P.U.F., 1969, 165 p. (collection « Travaux et recherches de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris », série « Afrique », n° 4).

L'ensemble des travaux consacrés par MM. Verdier, Desanti et Mme Karila aux aspects juridiques de la « décolonisation » et des expériences de développement rural tentées en Afrique du Nord constitue un précieux outil de référence sur l'œuvre législative accomplie dans ce domaine, depuis une dizaine d'années, par les trois pays maghrébins. Cet « essai d'inventaire et de classification des techniques juridiques utilisées au Maghreb en matière foncière « donne un peu le vertige au juriste » dépaysé par leur diversité et par la nouveauté de certaines d'entre elles » (page 159). Il y a là une conclusion qui ne saurait surprendre, dans la mesure où le juriste n'examine en effet que les divers aspects d'une politique visant des objectifs et servant des intérêts différents. Politique en pleine évolution au demeurant, et confrontée à des difficultés qui sont loin d'avoir été résolues en un si court laps de temps.

En réalité, une fois récupérées aussi rapidement que possible et par des procédures diverses, les terres qu'occupaient les colons français notamment, il s'agissait fondamentalement d'adapter les structures foncières aux exigences du développement économique et social : c'est ce que souligne M. Alliot dans une courte préface; il ajoute que les impératifs d'un tel développement s'opposant aux aspirations de la société paysanne (?), ce serait la raison pour laquelle les réformes agraires maghrébines rencontrent de telles difficultés.

Le véritable problème posé par l'évolution récente des structures foncières dans les pays maghrébins n'est donc pas tant dans leur « nouveauté » ni dans leur diversité, beaucoup plus apparentes que réelles, que dans le blocage de la politique de réforme agraire amorcée par la « décolonisation », puis freinée et stérilisée par ce sous-développement même dont souffre l'immense majorité des populations rurales.

Sur « la récupération des terres de colonisation » (1re partie, chap. 1) par diverses procédures — reprise des lots de colonisation officielle (230 000 hectares) au Maroc, « tunisification des terres » possédées par des étrangers (5 à 600 000 hectares) en Tunisie, autogestion, puis reprise des biens vacants (2 700 000 hectares) en Algérie — l'historique des faits ainsi présentés n'appelle que peu de remarques. Il conviendrait cependant de souligner que les chiffres eux-mêmes sont significatifs et qu'on ne peut mettre sur le même pied une politique agraire visant, ici, une quantité relativement faible de terres cultivables et hautement productives, et là, des terres produisant les 3/4 des récoltes commercialisées du pays. Le géographe précisera en outre que les colons occupaient en Tunisie plus de 700 000 hectares sur moins de 4 millions réellement exploitables — et non 7 500 000 — en Algérie, 2 700 000 hectares sur 7 à 8 — et non 13 millions —. Les millions d'hectares de steppes arides ou de sols ruinés qualifiés d' « utiles » dans certaines statistiques officielles n'entraient en ligne de

compte que pour un misérable parcours occasionnel ou pour des activités de ramassage (alfa par exemple), mais non pour des activités agricoles réellement productives... Et dès lors, ce n'est pas seulement de « récupération des terres de colonisation » qu'il s'agit, cet euphémisme donnant à croire que les colons ne tenaient que des terres autrefois abandonnées dans un vaste espace agricole dépeuplé et non cultivé (1). La « décolonisation » a bel et bien amorcé une réforme agraire en Algérie et en Tunisie, sinon au Maroc, étant donné soit les dimensions ou la qualité des terres, soit l'accumulation de moyens de production réalisée par cette catégorie de propriétaires — et souvent pour toutes ces raisons à la fois.

Les tendances actuelles du droit foncier maghrébin (chapitre 2) paraissent dominées par le souci de liquider des juridictions désuètes et de faire en sorte que l'action publique de mise en valeur (par l'irrigation surtout) s'appuie sur une structure foncière assainie et stabilisée — lotissements, restrictions des droits d'achat et de vente, limitations des formats de propriété-maximum et minimum —, obligation d'adhérer à des coopératives et à des disciplines collectives —. C'est en Tunisie que le plus intéressant travail de législation semble avoir été réalisé dans ce sens : liquidation des habous, nouveau statut des « terres collectives », réforme agraire dans les périmètres irrigués, développement de la coopération...

L'évolution juridique survenue dans ces conditions, qu'elle affecte le domaine privé de l'Etat (2e partie, chap. I), les anciennes « terres collectives » (chap. 2) ou les habous (chap. 3) appellerait beaucoup plus qu'un exposé nécessairement rapide et remontant à l'époque coloniale pour une grande part. Ou alors il serait nécessaire au moins de rappeler que les juridictions anciennes étaient loin de s'accorder parfaitement, et qu'elles ne recouvraient que très mal des réalités sociales et des rapports économiques très inégalement évolués.

Cela explique maintes erreurs, aussi bien en ce qui concerne l'origine ou la consistance du « domaine éminent » de l'Etat que la définition des « terres mortes », celle des donations à iktaa, ou même des terres collectives et des habous. Dans la plupart des cas, la fiction juridique admise comme point de départ restait très contestable — et contestée —.

La confusion ainsi créée apparaît bien par exemple lorsque, parlant des « terres sialines » de la région de Sfax, nos juristes ignorent beaucoup de travaux récents concernant ce problème. Ils ne savent pas que la seule concession à iktaa jamais faite par les Beys aux Siala portait uniquement sur la redevance due au suzerain des Métellit par tout planteur d'olivier vivifiant une parcelle à titre privé (un « doit d'entrée ») sur l' « arch » (le domaine tribal) de cette tribu. La donation n'avait jamais pu affecter le fonds, que garantissait au contraire le suzerain dans chacun de ses actes.

Même type d'erreur touchant les terres dites « collectives », dont le régime juridique n'offrait rien de particulier à l'origine. Le collectif n'était qu'un mode d'exploitation particulier de la terre appartenant à une communauté villageoise ou tribale (indépendamment des rapports d'association ou de concurrence qui pouvaient s'établir entre les uns et les autres); il pouvait parfaitement évoluer vers le privatif ou s'y juxtaposer, soit au profit d' « ayants-droit » vivifiant des parcelles de façon permanente (planteurs, jardiniers, irrigateurs), soit au profit de groupes sédentaires ou villageois fixés de date immémoriale, soit même par suite de rachats réguliers auprès des notabilités reconnues de l' « arch »... Le souverain n'intervenait que comme protecteur éminent ou comme chef de la communauté musulmane, percepteur des impôts coraniques, dans la mesure où il en avait les moyens, bénéficiaire de certains tributs et garant de privilèges divers (cas des tribus maghzen); il n'en allait autrement que dans le cas où, par suite de rébellion, de refus d'obédience, tribus ou communautés villageoises se voyaient privées de tout ou partie des droits qu'elles détenaient sur un bien commun, à titre de représailles ou de châtiment.

(1) L'expression « lots de colonisation » constitue une véritable erreur en ce qui concerne les propriétés européennes se trouvant sur n'importe quel point du « patrimoine national » en Tunisie (page 13). Dans ce pays, la colonisation officielle était loin de constituer la seule origine ou l'origine première de toutes les terres « récupérées ».

Quant aux habous, leur seule particularité consistait en ce que le revenu des biens ainsi consacrés (immeubles, propriétés melk ou communal) devait aller en totalité ou en partie à l'entretien d'une fondation d'utilité publique ou pieuse, d'une zaouïa maraboutique ou d'un descendant privilégié. Le caractère sacré et éternel de la donation ainsi faite protégeait la consistance du bien et les droits des dévolutaires, mais il ne « stérilisait » le bien qu'autant que les revenus prélevés par ceux-ci ne pouvaient être consacrés à l'entretien et à la mise en valeur du « habous ». Si les dévolutaires étaient les exploitants directs d'une terre « haboussée », une telle contradiction n'existait même pas.

On peut multiplier les exemples. Ils montrent tous que les problèmes juridiques soulevés n'avaient, à l'époque coloniale, qu'une seule et même origine : le souci d'assurer sur des bases légales une réappropriation des terres au profit des colons, considérés comme seuls capables d'en assurer une bonne « mise en valeur »; la codification même des droits usuels des « occupants » immémoriaux, des collectivités ou des bénéficiaires de fondations habous, quand elle survenait, ne recouvrait pour ainsi dire jamais la totalité des situations antérieures, dictée qu'elle était par des préoccupations et des conceptions étrangères à la société « traditionnelle ».

De nos jours comme dans le passé, l'évolution juridique, loin de consacrer ou d'exprimer seulement une réalité objectivement reconnue, reflète les intentions politiques et les rapports sociaux dominants; elle montre en particulier à quelles « techniques juridico-économiques de développement rural » les Etats maghrébins ont recouru depuis l'indépendance (3e partie de l'ouvrage). Les réformes agraires-lotissements, actions de mise en valeur, donnant à l'Etat certains droits — la création d'Offices nationaux (irrigation, modernisation, etc...) encadrant et aidant les exploitations ainsi touchées par diverses tentatives publiques, la politique de regroupement coopératif, les projets de plus grande envergure, comme celui visant une réforme agraire généralisée en Algérie ou comme la malheureuse tentative de généralisation du système « coopératif » en Tunisie, autant de méthodes et souvent autant d'efforts pour légaliser une situation ou une action nouvelle dont l'efficacité ou la portée peuvent être difficilement précisées. Car ces initiatives ont connu et continuent de connaître beaucoup d'avatars; elles rencontrent bien des obstacles dans la mesure justement où elles reflètent des volontés et des intérêts contradictoires. Il est pour le moins imprudent dans ces conditions de prendre au pied de la lettre beaucoup de textes parlant du « socialisme » algérien ou tunisien en particulier. Le « socialisme » algérien ou tunisien en particulier. Le « socialisme » se définit par une transformation complète des rapports fondamentaux de production, des rapports politiques et sociaux, et sur le plan juridique par des mutations décisives du droit de propriété notamment ainsi que des législations sociales et ouvrières, tous changements ignorés encore dans les pays maghrébins. Pour le moment, ceux-ci en sont à mettre sur pied des structures étatiques et autoritaires servant d'intermédiaire entre la masse des populations misérables, sous-employées et sous-consommatrices d'une part, et l'investisseur étranger qui conserve l'essentiel des moyens de production modernes (bases industrielles et financières), d'autre part. L'avenir du développement rural au Maghreb est fonction de la manière dont évolueront ces rapports, dans leur ensemble. Le droit foncier maghrébin, s'il a entériné la « décolonisation », ne peut, quant au reste des structures foncières, que traduire les incertitudes et les expectatives réelles engendrées par cette situation de sous-développement.

Jean PONCET.

CLAUSEN (Ursel). — *Der Algerische Sozialismus*. Opladen, C.W., Leske Verlag, 1969, 463 p.

Le but de cet ouvrage est de mettre en lumière ce que les Algériens désignent par « socialisme ». Pour y parvenir, le Deutsche Orient-Institut a rassemblé une collection de documents : textes doctrinaux, discours, lois, etc... de 1962 à 1966.

Outre ces 280 pages de documents, le lecteur trouvera une bibliographie systématique très étendue se rapportant aux années 1962 à 1966 et à une partie de l'année 1967.

Une introduction replace les parties documentaires dans leur contexte politique, social et économique et tente de les confronter à la réalité. Les tendances décrites dans cette introduction, qui se réfère jusqu'aux événements de la première moitié de 1968, n'ont pas perdu de leur actualité, d'autant que jusqu'ici aucun texte fondamental n'est venu compléter ou amender le *Programme de Tripoli* ou la *Charte d'Alger*.

Initialement, cet ouvrage répond à la nécessité de mettre à la disposition du public de langue allemande des textes qui lui sont difficilement accessibles. Mais nul doute qu'il facilitera également le travail de l'ensemble des chercheurs, qui y trouveront réunis en un seul volume des documents émanant de sources multiples.

B. AMANS.

BEN BACHIR (Saïd). — *L'administration locale du Maroc*. Préface de Jean Garagnon. Casablanca, Imprimerie royale, 1969, 245 pages.

M. Jean Garagnon, préfacier de l'ouvrage, situe le propos de l'auteur comme une tentative pour « mesurer l'efficacité de ces institutions par rapport à la tâche majeure que constitue le développement économique et social », pour montrer comment « l'administration locale est en fin de compte le principal moteur d'une politique de développement » dans un pays du tiers-monde, et il remarque combien ces problèmes, et celui de l'adhésion populaire aux solutions proposées, prennent « une dimension infiniment plus importante que dans les pays développés ».

Voilà qui restitue assez exactement la tonalité dominante de cette thèse de Droit public.

Certes à l'origine, au Maroc comme ailleurs, l'autonomie relative des collectivités locales repose sur une réalité sociologique antérieure aux institutions et ressortissant semble-t-il au « Droit naturel ». M. Ben Bachir, après un rappel sommaire des deux conceptions classiques de l'organisation des collectivités locales — centralisation, avec ou sans déconcentration — consacre donc quelques développements à l'étude de « la base sociologique et politique du régime de gestion des affaires locales subi ou choisi par le gouvernement central » avant l'indépendance du Maroc, l'historique de l'évolution des structures administratives étant évoqué plus en détail dans les chapitres consacrés respectivement à l'administration régionale et provinciale et à l'administration communale.

Avant l'établissement du protectorat, M. Ben Bachir observe une opposition très nette entre un système fortement décentralisé au niveau de la tribu et de sa *jemaa* délibérative, et en contrepoids, au niveau régional, l'autorité très forte du pouvoir central dont le pacha est le représentant; ainsi est garanti un minimum d'unité nationale.

Pour des raisons du même ordre, militaire et politique, on voit, sous le Protectorat les pouvoirs des chefs de région et des représentants du pouvoir central (pacha ou caïd, délégués du Sultan, flanqués du contrôleur civil, délégué du Résident) tenir en tutelle les assemblées consultatives locales : le régime a évolué dans le sens d'une centralisation « déconcentrée ».

Ainsi, si les circonscriptions de base ont pu parfois connaître l'expérience de la décentralisation, il n'en a jamais été de même à l'échelon supérieur.

Enfin, depuis l'indépendance du Maroc, la priorité de la croissance économique modifie les données de l'organisation du pouvoir local. M. Ben Bachir, en conséquence, analyse le « contexte économique et social », caractéristique d'un pays en voie de développement, qui a orienté « la question du choix du système administratif local ». Cela l'amène à considérer que le problème de la répartition des compétences entre le pouvoir central et le pouvoir local ne peut se régler en référence à « un idéal politique pris intrinséquement », mais bien plutôt d'une manière contingente à la situation concrète qu'il décrit. Mais il ajoute qu' « en même temps, la décentralisation revêt une grande importance dans les pays où l'impératif d'un développement rapide entraîne l'expansion des services publics et accroît l'intervention administra-

tive, dont une centralisation dépassant l'optimum aboutit aux complications, au gaspillage et finalement à l'inertie ». Qu'il se rassure en considérant à quel point des « sociétés industrielles » plus évoluées sont tout aussi engluées dans les mêmes contradictions. Mais M. Ben Bachir est optimiste et il conclut, à ce sujet, que « c'est [à] ce double souci de décentralisation et d'efficacité administrative basée sur la prudence dans la dévolution de pouvoirs à l'autorité décentralisée que doit répondre un régime de répartition des compétences et des pouvoirs entre l'autorité centrale et la périphérie ».

Comment le régime de 1956 y parvient-il ? « Jusqu'en 1963, la solution appliquée répond à la tradition : centralisation à l'échelon provincial avec déconcentration limitée au profit des gouverneurs, décentralisation reconduite au niveau de la Commune, avec une réforme importante en 1960 acordant aux conseils communaux beaucoup plus d'attributions qu'ils n'avaient auparavant », cela, en application des principes énoncés dans la proclamation royale de 1958, et qui désignent la commune comme « la cellule politique dans laquelle la démocratie trouve sa base et son point de départ ». Ses institutions organisées selon une conception dualiste du principe de décentralisation — partage du pouvoir entre les élus et l'autorité exécutoire déléguée par le pouvoir central — auront donc essentiellement une finalité « pédagogique ».

A l'échelon supérieur, celui de la province, le problème fondamental est celui de « la distinction des affaires provinciales et nationales, et des compétences de l'Etat et de la grande collectivité immédiatement inférieure », au regard des exigences pratiques de la décongestion des tâches gouvernementales d'une part, et des nécessités d'une action économique d'ensemble d'autre part.

Depuis que la Constitution de 1962 a accordé aux provinces la personnalité morale, les solutions appliquées se situent dans la ligne de la décentralisation.

On retrouve, accentué, le principe du dédoublement fonctionnel au niveau de la province : le gouverneur est à la fois l'exécutif de l'assemblée provinciale et le représentant du pouvoir de tutelle. D'autre part la frontière entre affaires nationales et affaires provinciales se couvre de domaines communs : ainsi des terres de colonisation, dont l'Etat est devenu propriétaire, la province usufruitière et la commune exploitante.

En fait, l'assemblée provinciale a peu de pouvoirs effectifs, dans la mesure où sont favorisées, dans un dessein d'efficacité, les institutions régionales dont elles sont le support et dont la mouvance rassemble, pour une spécialité donnée, plusieurs provinces : ainsi des offices régionaux de mise en valeur. C'est que, dès avant le plan quinquennal de 1968-72, l'idée avait prévalu qu'il existait « une dimension régionale des problèmes d'ordre politique et économique ». Ici M. Ben Bachir reprend les théories de M. Eisenmann sur l'opposition centralisation — décentralisation sur la distinction décentralisation *stricto-sensu* — semi-décentralisation, pour appliquer ce cernier concept à son pays. Il pose le problème des institutions régionales au plan économique et au plan politique, par le biais de la définition du cadre territorial (exigence d'un « espace économique équilibré », présentant une adéquation optimale avec les impératifs d'une politique nationale de développement qui intègre même certains facteurs d'ordre international) et par le biais de la participation de la « collectivité régionale » aux décisions prises à ce niveau. Il constate l'inadaptation de la décentralisation administrative classique, « avec l'autonomie organique et fonctionnelle qu'elle sous-tend », à l'objet de l'action régionale, aux impératifs et aux moyens d'une conception moderne du développement, car elle s'est fondée, à l'origine, sur des préoccupations exclusivement politiques.

L'auteur recherche alors comment on pourrait concilier, par un système représentatif mixte, l'indispensable participation de la population et les exigences d'une planification décidée au niveau national : « l'indépendance vis-à-vis du pouvoir central que la collectivité perd en partie, le « self government » régional ou local qui s'émousse pour laisser pénétrer juridiquement et institutionnellement l'influence du pouvoir central, sont compensés par les moyens de développement mis par le gouvernement à la disposition de la collectivité. Ce que celle-ci perd en pouvoir de décision, elle le gagne en puissance économique susceptible d'amener plus tard les transformations structurelles allant dans le sens d'une autonomie locale plus réelle ». Enfin l'auteur envisage une évolution au terme de laquelle, s'agissant d'un Etat

unitaire, un système de semi-décentralisation se généraliserait, de la commune à la région en passant par la province, avec, à chaque niveau, l'action conjointe d'une autorité locale et d'une émanation du pouvoir central car « sauf pour des affaires peu nombreuses et mineures, il n'est plus facile de séparer les deux domaines des affaires locales et des affaires nationales ».

Voilà donc un ouvrage particulièrement intéressant —, ne serait-ce que par l'aspect prospectif qu'il revêt parfois, — et qui prend place dans un secteur très actuel et encore peu étudié de l'édification des Etats nationaux au Maghreb. Sans doute pourra-t-on parfois lui reprocher quelque incertitude dans la construction interne des parties, mais l'ensemble demeure clair. On eut aimé, cependant, que l'auteur se livre parfois à quelques comparaisons avec les expériences parallèles de l'Algérie et de la Tunisie et qu'il franchisse plus souvent les limites de la description juridique pour nous livrer des aperçus sur l'arrière-plan doctrinal, les « exposés des motifs », les travaux préparatoires, tout ce qui sous-tend une « politique des collectivités locales » au niveau national, et qu'il nous fasse pénétrer plus avant dans le fonctionnement réel des institutions mises en place. En tout état de cause son ouvrage constituera un document de base pour qui s'intéressera à ces questions.

H. MICHEL.

TROUT (Frank - E). — *Marocco's Saharan Frontiers,* Geneve. Droz Publishers, 1969. 561 p., bibl., cartes.

Dans un ouvrage passionnant et complet auquel il a travaillé pendant huit ans, M. Trout nous livre une analyse très détaillée partant du traité de Lalla Marria en 1845 jusqu'aux conflits algéro-marocains et leur normalisation en mai 1964. La première partie est consacrée au problème des frontières *de jure* qui délimitent le Sahara marocain et qui ne coïncident pas avec les frontières *de facto* actuelles. Vue objectivement la frontière du Sahara marocain a, au cours des siècles derniers, rétréci au point de ne laisser au Maroc qu'une petite partie de désert sous son contrôle. Les pressions diplomatiques et militaires de la France et de l'Espagne ramenèrent la frontière à ses limites *de jure*. Après de nombreuses fluctuations, expliquées par le détail, l'auteur démontre que les conflits internationaux, les attitudes particulières d'administrateurs civils et militaires, les facteurs de l'environnement humain et physique ont conduit à la décision plus ou moins rationnelle de ramener les frontières à leurs limites actuelles. Il ne faut pas oublier que les frontières *de jure* étaient conçues non pas en tant que délimitations rigides, mais comme séparant des zones d'influence politique, ce qui était primordial. Les rapports constants entre l'élément humain et l'élément physique — le désert — devaient prouver que la solution de la frontière *de facto* n'était pas plus satisfaisante que la solution précédente; il n'existe pas un seul exemple de limites *de jure* ou *de facto* pour la période coloniale (avant 1956), dans l'ouest du Sahara marocain, qui ait empêché la migration inter-territoriale.

L'auteur attribue cette absence de limites territoriales du vieil empire marocain au concept musulman donnant une plus grande importance au contrôle politique et religieux sur la population plutôt que sur le territoire. Il est évident aussi que ce besoin de frontière ne s'est fait sentir qu'à partir de la colonisation. Ce qui explique aussi l'absence de réglementation des droits territoriaux.

La seconde partie de l'ouvrage traite des problèmes de la frontière algéro-marocaine, et en cinq chapitres F E. Trout brosse un tableau gigantesque des différences entre ces deux pays. Les cinq conférences nord-africaines de 1923 à 1928 y sont analysées avec précision, ainsi que leurs conséquences. Puis viennent les dernières années de la pacification et la réorganisation des confins algéro-marocains de 1934, et celle de l'après guerre. L'auteur termine par l'analyse des problèmes qui opposèrent le Maroc à l'Algérie indépendante. Cette étude, sans précédent par l'étendue de la période qu'elle recouvre et la minutie de son analyse, est accompagnée de 45 cartes qui illustrent ces évènements.

F.E. Trout met dans sa conclusion une note optimiste, souhaitant qu'à la suite de la normalisation des relations diplomatiques de mai 1964, la lutte qui dure maintenant depuis plus de cent ans et qui semblait ne pas avoir d'issue, puisse trouver une fin satisfaisant à la fois les exigences humaines et économiques du Maroc et de l'Algérie.

Béatrice AMANS.

Revue tunisienne de Droit, Faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques de l'Université de Tunis, 1968.

L'*Annuaire* a déjà souligné toute l'importance de la *Revue tunisienne de Droit*, lorsqu'en 1965 la Faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques de Tunis reprit sa publication après quelques années d'interrurption (1).

La revue animée par Mlle de Lagrange constitue pour les juristes et d'une manière générale pour les chercheurs s'intéressant à la Tunisie un précieux outil de travail, impression d'ensemble que vient confirmer la présente livraison.

Les thèmes retenus dans la partie « Doctrine » témoignent du souci des responsables de la Revue d'aborder l'ensemble des disciplines juridiques, qu'elles relèvent du droit privé ou du droit public. Ainsi, tandis que Mlle de Lagrange s'interroge sur « le législateur tunisien et ses interprètes », MM. Benattar, Durupty et El Ayadi consacrent des études à des problèmes de droit international privé, de droit international public et de droit administratif : « Les conflits de juridictions en matière de divorce : la compétence judiciaire générale des juridictions tunisiennes et les effets internationaux des jugements étrangers », « La Convention de New York du 10 décembre 1962 sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages », et « Le régime juridique du service public de l'électricité et du gaz en Tunisie ».

Une deuxième partie s'attache à reproduire en les commentant un certain nombre de décisions de la jurisprudence classées par matières et présente un sommaire des arrêts de la Cour de Cassation et des décisions des Cours d'Appel et des Tribunaux pour les années 1965, 1966 et 1967.

Enfin, une chronique législative dresse un inventaire des principaux textes législatifs et réglementaires de l'année 1967 et du 1er semestre de 1968, suivant un classement établi en fonction des différentes disciplines juridiques.

Un index vient compléter l'ouvrage, dont il accroît encore l'intérêt, en favorisant le travail de dépouillement du chercheur.

M. C.

II. — ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIOLOGIQUES

BERQUE (Jacques). — *Le Maghreb entre deux guerres*. Edition revue et augmentée; Paris, Le Seuil, 1970, 492 p., index.

En 1970, on ne « présente » plus *Le Maghreb entre deux guerres*, même à l'occasion d'une réédition. En revanche, il n'est pas inutile de signaler ce que cette nouvelle édition apporte, eu égard à la précédente.

Disons tout de suite que le lecteur déjà familier de l'ouvrage ne se trouvera pas dépaysé. Chapitre après chapitre, et même paragraphe après paragraphe, la construction est demeurée inchangée. C'est dans les détails que, comme le peintre parfait un tableau par des retouches imperceptibles, l'auteur a ici souligné un trait, là en

(1) Cf. *A.A.N.* (IV), 1965, p. 861.

a estompé un autre, ailleurs a ombré ou éclairci un fragment du paysage social. Dans le corps du livre, le principal intérêt de la nouvelle édition réside dans la référence qui est faite (généralement par des notes de bas de page) à des travaux parus depuis dix ans, ou à quelques autres précédemment oubliés. Au panthéon de l'Index berquien on voit ainsi inscrits de nouveaux noms, qui en effet manqueraient aujourd'hui à un travail qui veut continuer d'être un ouvrage de référence fondamental. Citons, au hasard : A. Adam, C H. Ageron, Samir Amin, R. Descloîtres, J. Despois, E. Gellner, A. Khatibi, J. Le Coz, A. Nouschi, J. Poncet, P. Sébag, F. Stambouli, etc... Même avec ces « repentirs », l'index ne saurait être complet. Mais quel index peut y prétendre ?

L'apport original de J. Berque, c'est aussi une Postface, qui constitue, après une décennie écoulée, une sorte de méditation de l'auteur, non pas tant sur son livre que sur la confirmation qu'a pu lui apporter l'histoire récente. Cette histoire, parce qu'elle est celle d'une conquête ou d'une reconquête de soi, tranche bien entendu sur les périodes antécédentes : le Maghreb indépendant n'est pas la suite du colonialisme; il s'agit, pour lui, de « s'innover ou se renoncer ». Mais en même temps, cette histoire est une récupération de la totalité de l'histoire maghrébine : « ces peuples ne sont pas des fils de personne. Ce qu'il leur faut, c'est historiser leur présent ». Aujourd'hui, toutes les sociétés récemment affranchies se trouvent confrontées au problème de leur identité. Au Maghreb, ce problème revêt une triple dimension. Chaque pays maghrébin a d'abord à se définir par rapport aux deux autres; or, constate J. Berque, la personnalité de chacun « semble avoir crû plutôt que décrû depuis l'indépendance ». En second lieu, le Maghreb doit définir son rôle en tant que partenaire du continent africain. Il lui appartient, en troisième lieu, de se situer au sein de l'Orient arabe (et l'on sait que ce problème, à lui seul, vient de faire l'objet de tout un livre de J. Berque). A ces formulations proprement maghrébines s'en ajoute enfin une autre, celle de la dialectique entre la spécificité locale et la mondialité. Or, remarque l'auteur, cette identité maghrébine, « qui resta victorieuse de l'assimilation française, risque d'être peut-être moins heureuse dans ses combats avec l'analogie mondiale ».

Devons-nous, dès lors, conclure sur la découverte d'un Berque pessimiste quant à la créativité des sociétés maghrébines contemporaines ? Nous ne le pensons pas. Un Berque réaliste, plutôt. Le problème qu'il évoque est quasiment universel, et, en face des processus de développement liés à la technologie industrielle, il n'apparait pas, jusqu'ici, que le Maghreb ait perdu son identité plus que d'autres sociétés.

R. Duchac.

« Actes du colloque de démographie maghrébine, Tunis 6-10 janvier 1969 », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, 6e année, juin-septembre 1969, n° 17-18, 743 p., bibl.

Il est difficile de rendre compte d'un volume de ce genre, qui comporte trente et une communications. Inauguré par des allocutions de M. Ahmed ben Salah, secrétaire d'Etat au Plan, à l'économie et à l'éducation nationale, de M. Bourgeois-Pichat, directeur de l'Institut national d'études démographiques de Paris, et de M. Mahmoud Seklani, directeur adjoint du C.E.R.E.S. tunisien, ce colloque a réuni en effet un grand nombre de démographes, de sociologues et de géographes tunisiens, algériens et marocains, avec quelques spécialistes européens et américains.

Les problèmes démographiques revêtent une gravité particulière dans les pays en voie de développement. Comme le dit M. Bourgeois-Pichat, l'accroissement économique « ne peut guère dépasser 5 % par an si l'on veut éviter des tensions d'adaptation dangereuses. Il est même sage de compter sur 4 % sur une longue période, voire 3 % ». Si l'accroissement démographique dépasse 3 %, comme c'est le cas dans certains pays du Maghreb aujourd'hui, il est évident que le développement économique devient à peu près impossible.

On apprend beaucoup de choses à lire les démographes. Par exemple, que si les Français de 1770, qui étaient 25 millions, et leurs descendants avaient eu le même comportement que leurs cousins du Canada français, ils seraient devenus en 1968

deux milliards cinq cents millions (*sic*, Bourgeois-Pichat *dixit*). De quoi rêver... et décourager les planificateurs maghrébins.

On prévoit, en effet, que *rebus sic stantibus* la population des quatre pays du Maghreb en 1986 atteindra 57 millions : 25 100 000 pour le Maroc, 21 600 000 pour l'Algérie, 7 300 000 pour la Tunisie et 3 000 000 pour la Libye. Et en 1992, le total s'élèvera à 68 millions (M. Seklani, p. 35).

Un certain nombre de communications sont axées sur le thème suivant : technique, méthode et résultats des recensements au Maghreb pendant la dernière décennie. On sait la difficulté de ces opérations dans des pays où la proportion d'analphabètes est encore considérable. Les bilans sont présentés respectivement par M. Abdelaziz Bouisri pour l'Algérie, par M. Mohamed Naceur Ledjri pour la Tunisie. On regrette que le Maroc soit absent de ce chapitre.

Le second thème est l'évolution des variables démographiques : natalité, mortalité, fécondité, etc. Après un exposé général de M. Léon Tabah sur les enquêtes de fécondité dans le Tiers-Monde, cette fois le Maroc est représenté par deux communications importantes. M. Daniel Noin, professeur de géographie à l'université de Rabat, étudie « les variations régionales de la natalité dans le Maroc rural ». Cette natalité est très inégale. Il y a des régions à natalité relativement faible : c'est essentiellement les pays pastoraux du Maroc central, ainsi que le Sous et l'Anti-Atlas. Dans ces deux dernières zones, l'émigration temporaire des hommes, très importante, fournit une explication, mais dans les autres, qui n'émigrent pratiquement pas ? Selon l'auteur, qui a enquêté surtout auprès des médecins, infirmières et sages-femmes, l'explication serait d'ordre sociologique. Il n'y a pas de comportements malthusiens et l'âge du mariage est sensiblement le même qu'ailleurs. Mais les unions sont très instables et les maladies vénériennes très répandues en raison de l'extrême liberté des relations sexuelles, même avant le mariage. Il y a 22 % de femmes stériles. C'est le contraire dans le Nord-Est, en particulier dans le Rif oriental, où la natalité est particulièrement élevée : mariage précoce même chez les garçons, unions stables, divorce rare, morale sexuelle rigoureuse, pas de prostitution, peu de maladies vénériennes, peu de femmes stériles (moins de 3 %).

M. Georges Sabagh, professeur de sociologie à l'université de Californie a analysé « l'influence du niveau d'instruction sur la fécondité au Maroc ». Ses conclusions sont nuancées. Comme on pouvait s'y attendre le degré d'instruction de l'époux et celui de l'épouse influent sur la fécondité, mais ces effets varient beaucoup d'une génération à l'autre. Et, d'autre part, le divorce semble réduire la fécondité presque autant que le niveau d'instruction.

On se doute que la planification familiale tient une place importante dans ce recueil : douze communications en traitent, sous des aspects divers. Tous les pays maghrébins, sauf la Libye, y sont représentés. On notera l'exposé, dû à MM. Boukhobza et Von Allmen, de l'enquête socio-démographique entreprise en Algérie par l'A.A.R.D.E S., qui a porté sur l'ensemble du pays, à l'exception des deux départements sahariens. Chez les hommes, 51 % des citadins et 30 % des ruraux approuveraient le principe de la régulation des naissances; chez les femmes, ces pourcentages sont respectivement de 50 et de 36. Au Maroc, 55 % des hommes et 45 % des femmes désirent mieux connaître les méthodes anticonceptionnelles (M. El-Amrani). Mais l'exposé de M. Amor Daly sur l'expérience tunisienne, la plus ancienne et la plus poussée, permet d'évaluer les difficultés d'une telle entreprise : pour des raisons diverses, les progrès paraissent très lents. Et, comme le disait M. Ruben Hill au cours de la discussion : « 70 % sont en faveur des méthodes de régulation et 8 % les pratiquent »(p. 363).

La communication de MM. Jacques Vallin et Robert Lapham sur la « place du planning familial dans l'évolution récente de la natalité en Tunisie » est plutôt déconcertante. Ils évaluent le nombre des femmes utilisant un moyen moderne de planning familial, à la date de juin 1968, à 29 725 et le nombre de naissances évitées, par l'application du programme d'A.I.D. à 7 155. Dans l'hypothèse la plus optimiste, le nombre estimé de naissances évitées en 1969 ne devait pas dépasser 5 % des naissances attendues pour 1969. Et pourtant la baisse de natalité enregistrée en Tunisie en 1967 et 1968 est telle que le nombre des « naissances évitées » ne l'explique que

partiellement ! Alors ? Alors on peut se demander si c'est la campagne de planification familiale qui explique l'évolution de la société tunisienne ou l'évolution de la société tunisienne qui explique la campagne de planification familiale...

Il y a encore de très intéressantes communications dans les deux dernières parties : répartition de la population et vitalité régionale, d'une part, démographie et migration, emploi, enseignement, d'autre part. Voilà un recueil que les spécialistes de l'Afrique du Nord auront à consulter souvent et qui fait honneur à la jeune équipe de chercheurs tunisiens qui ont organisé et mené ce colloque.

André ADAM.

TIDAFI (Tami). — *L'Agriculture algérienne et ses perspectives de développement.* Paris, Maspéro, 1969 (Collection « Economie et Socialisme ». Documents, Etudes et Recherches 2).

MAZOYER (Marcel). — « Structure et forme de « sous-développement » en Algérie : Recherche d'une voie algérienne pour s'en dégager », in DUMONT (René) et MAZOYER (Marcel), *Développement et Socialisme*, Paris, Le Seuil, 1969 (Collection « Frontière Ouverte »).

L'étude présentée par M. Tidafi est le résultat d'une thèse soutenue en vue de l'obtention du doctorat de 3e cycle (Université de Paris - E.P.H.E.). Son originalité réside, non pas dans les problèmes abordés, qui ont fait par ailleurs l'objet d'une littérature relativement abondante, mais dans l'éclairage nouveau que les sources inédites et l'expérience directe de l'auteur au sein du ministère de l'agriculture algérien doivent leur donner. C'est du moins ce qu'espère le lecteur avant d'ouvrir l'ouvrage.

L'auteur se propose — et c'est la manière juste de poser les problèmes — de rechercher les causes de la régression du secteur autogéré, les causes de la paupérisation du secteur traditionnel, ainsi que les solutions pour redresser l'une et l'autre situations et plus particulièrement, pour réduire le chômage et le sous-emploi dans la campagne.

L'Analyse globale cherche à situer les structures actuelles de l'agriculture algérienne dans son contexte historique et économique. C'est précisément l'objet d'un avant-propos qui donne un aperçu succinct de l'*évolution des rapports économiques et sociaux à partir du* IXe *siècle* et qui montre successivement comment le commerce de l'or, l'occupation turque et par dessus tout, la colonisation française devaient conduire au « sous-développement ».

L'héritage de l'Algérie indépendante est très lourd et les *caractéristiques de l'agriculture algérienne* (1re partie) en reflètent toutes les séquelles.

L'agonie sanglante du colonialisme, les bouleversements violents qui ont marqué l'indépendance n'ont fait qu'aggraver les conditions générales de l'agriculture; ce qui devait conduire à une régression de la production globale, malgré les efforts extraordinaires déployés par les travailleurs qui ont pris la relève des colons. L'auteur s'efforce sur la base des résultats de l'année 64-65 analysés produit par produit, de mettre en lumière les différents problèmes qui se posent et d'indiquer les solutions les plus urgentes.

L'analyse sectorielle *des cadres institutionnels* (IIe partie) va permettre à l'auteur d'aborder l'examen détaillé des problèmes spécifiques à chacun des deux secteurs. La situation du secteur riche devenu autogéré est évaluée à la lumière des enquêtes effectuées en 1964 par les services du ministère de l'agriculture. Le dépouillement systématique de celles-ci incite l'auteur à souligner les contradictions et les insuffisances dans l'application du système de l'autogestion et dans le même temps à indiquer les moyens propres à assurer une gestion efficace et les nouvelles formes de rémunération et d'organisation du travail. Quant au secteur pauvre dit « traditionnel », un examen objectif des rapports de propriété, des structures foncières et de revenus qui y dominent impose à l'esprit la nécessité d'une réforme agraire urgente en Algérie. L'Egypte a réalisé la sienne; M. Tidafi en fait une étude critique avant d'aborder

le commentaire des deux textes élaborés en 1964 et 1966 en Algérie mais qui sont restés à l'état de projets jusqu'à ce jour.

La nécessité de la réforme agraire se conçoit d'autant mieux qu'il s'agit plus particulièrement de réaliser l'objectif fondamental qui est de libérer et *d'utiliser rationnellement les ressources immenses* contenues dans le secteur traditionnel (IIIe Partie). L'auteur s'est efforcé, à cet effet, d'évaluer le surplus qui pourrait être ainsi dégagé (243 000 000 F) et dont l'affectation conséquente aboutirait à une transformation radicale de la campagne grâce à une politique de rénovation rurale s'appuyant sur la mobilisation de la main-d'œuvre. Le problème du chômage rural trouverait ainsi un début de solution en même temps que celui du retard dans la production agricole. L'auteur estime toutefois que toute réforme agraire a ses limites et que le relais de l'industrialisation est indispensable si l'on veut définitivement venir à bout à la fois du sous-développement et bâtir une économie nationale intégrée et indépendante.

Cette nécessité de « marcher sur les deux jambes » est de nos jours généralement admise par tous les spécialistes du développement. Ainsi, M. Mazoyer, ingénieur agronome, reconnaît avec le sociologue Tidafi qu'aucune politique de développement à long terme ne peut être basée uniquement sur l'agriculture. Il insiste cependant, quant à lui, sur le fait qu'à court terme il faut miser sur celle-ci parce que l'industrialisation est incapable de résoudre rapidement les problèmes posés; elle ne pourra créer 1 million d'emplois nouveaux et le plein emploi doit être recherché aussi dans « la valorisation maximum de terre », souligne M. Mazoyer, qui rejoint sur ce point M. Tidafi.

La terre et l'eau sont des facteurs rares en Algérie, estime notre agronome, qui s'attache à examiner les problèmes complexes particuliers à l'irrigation. Il montre comment le sous-développement dans l'agriculture liée à la domination coloniale aboutit en Algérie, à l'instar du Sud-Portugal, à l'incohérence et au gaspillage des périmètres irrigués. L'auteur, en spécialiste avéré, établit un diagnostic très sévère de la colonisation agricole qui n'a pas réussi à opérer « la première révolution agraire » et a manqué la deuxième. L'Algérie indépendante doit s'attacher d'urgence à réaliser cette double révolution qui exige avant tout la mobilisation massive de la paysannerie, condition *sine qua non* pour le succès de la rénovation rurale et la réforme agraire. Une gestion décentralisée et une orientation planifiée donnée au secteur autogéré doivent par ailleurs résoudre la contradiction qui oppose les intérêts d'une collectivité privilégiée et minoritaire et l'intérêt national, conclut M. Mazoyer.

Son analyse fouillée et ses observations précises sont celles d'un technicien attaché avant tout au concret; de ce fait, son texte, bien que plus succint, constitue un complément tout désigné à l'ouvrage plus sociologique de M. Tidafi.

Il reste cependant que l'une et l'autre études souffrent manifestement d'un manque : une vision politique globale de la société algérienne.

L. TALHA.

BENACHENHOU (Mourad). — *Problèmes sociologiques de l'autogestion agricole en Mitidja.* Thèse 3e cycle, Sociologie. Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Bordeaux. 1969 (Ronéotypé, X, 372 pp).

Cette thèse, soutenue devant un jury de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Bordeaux présidé par le doyen Papy et comprenant notamment comme rapporteur le professeur Sicard, qui enseigna longtemps la sociologie en Algérie, appartient à la « seconde vague » des travaux concernant l'autogestion. La première vague se bornait à décrire les conditions d'apparition du phénomène, son mécanisme juridique, institutionnel, et à en tirer quelques leçons idéologiques. Les travaux plus récents se proposent « d'expliquer le comment et éventuellement le pourquoi de certains résultats » (p. II). Les mécanismes réels sont ainsi explorés par des moyens d'investigation que l'on veut scientifiques : nul souci apologétique ni le dénigrement dans cette thèse, seulement le besoin de montrer et d'expliquer, si possible théoriquement, à partir de l'étude de 20 unités autogérées de la Mitidja (sur les 145 que compte la plaine). 9 de ces exploitations ont fait l'objet d'une étude plus détaillée (superficie, nombre de machines agricoles, répartition en hectares de cultures, valeur de la production,

composition et fonctionnement des organes de gestion). 114 travailleurs y ont été soumis à un questionnaire reproduit en annexe (celle-ci compte également les fameux « décrets de mars » et des circulaires administratives).

Après un chapitre préliminaire consacré à la présentation géographique de la Mitidja, l'auteur examine successivement « les participants » (Titre I), en insistant longuement sur la distinction entre travailleurs permanents et saisonniers, « autorité et démocratie économique » (Titre II), montrant notamment le rôle relativement mince des élections, la mise en sommeil de l'Assemblée générale des travailleurs, « rémunération du travail et démocratie économique » (Titre III), dégageant la séparation entre les membres du Comité de gestion et les autres travailleurs qui se considèrent plus ou moins comme des salariés des premiers, « supports économiques et socio-politiques » (Titre IV), avec un examen de la « dilution » de la fonction financière. Le chapitre VII de ce titre (« animation et participation à la société globale ») est consacré à l'animation, à l'organisation syndicale et au Parti : c'est, de loin, le plus décevant de l'ensemble. Tout ce qui se trouve dans ces quelques 25 pages a déjà été dit ailleurs. On n'y reviendra donc pas. Une conclusion vigoureuse renoue heureusement avec l'ensemble du texte, elle rassemble les tentatives d'explication de l'auteur.

L'ouvrage se présente donc à la fois comme le constat d'une situation et l'ébauche d'une hypothèse explicative. Le constat ne nous retiendra pas longtemps : au sein de l'entreprise autogérée, l'autorité hiérarchique fondée sur la compétence s'est substituée à l'autorité démocratique prévue par les textes et fondée sur la loi majoritaire, les responsables techniques ont pris le contrôle du comité de gestion, les travailleurs de base sont devenus des salariés et se considèrent comme tels (cependant que les membres des comités, et eux seuls, se considèrent comme des copropriétaires, p. 226). D'ailleurs le Comité intègre en son sein « les anciens responsables chargés par les colons de la transmission de leurs ordres aux ouvriers agricoles et de la surveillance de l'exécution de ces ordres » (p. 185). Les membres des comités constituent donc une couche sociale nouvelle et privilégiée qui, par le système des « avances », a accru rapidement son niveau de vie en combinant revenu monétaire et forte consommation (p. 225). Les rapports des entreprises autogérées avec les « autres », démontrent l'existence d'une structure de gestion fortement centralisée, en même temps que la création et le renforcement d'une classe de « bureaucrates » : « elle gère les domaines, en accapare une partie de la production, tout en ne se considérant pas comme responsable de leur état économique et social Les exploitations de la Mitidja sont soumises comme le reste du secteur autogéré à l'exploitation de cette classe parasitaire qui veut justifier son pouvoir par ses compétences techniques » (p. 291). M. Benachenhou s'engage ici dans la voie de l'explication : selon lui le système autogestionnaire n'est pas adéquat au système social global. Le premier a pour fondement la démocratie paysanne rêvée par les auteurs des décrets de mars, le second s'appuie sur la domination d'une classe « bureaucratique » poussée au pouvoir par la brusque disparition du système colonial. Ici se situe la partie la plus intéressante du raisonnement : la société algérienne n'a pas été bouleversée; simplement chaque classe a pris en charge le rôle économique et social qui était dévolu à la classe du colonisateur lui correspondant. « Il n'y a pas eu de bouleversement social dans la société algérienne mais un simple élargissement des bases des classes qui la composent » (p. 320). Ainsi l'administration sans être modifiée dans sa structure ni même dans ses motivations profondes a été prise en charge par des algériens qui y étaient préparés parce que munis des instruments culturels nécessaires pour la diriger. « Cependant la vacance de l'autorité économique, fondée sur la propriété des moyens de production, a entraîné l'extension des pouvoirs de cette administration » (p. 321). L'autogestion était hétérogène au système, et en l'absence d'une classe paysanne participant aux modèles culturels lui permettant d'assumer des charges de gestion, la classe bureaucratique s'est emparée de ces charges et par conséquent du pouvoir. En conclusion « la société algérienne traverse une phase de transition où dominent encore les structures économiques, sociales et intellectuelles héritées de la période de la colonisation, où l'autogestion ne saurait trouver sa place en tant que système social communautaire » (p. 323).

L'explication séduit parce qu'elle est globale et qu'elle a des allures marxistes de bon aloi, c'est-à-dire sans rigidité et peut-être sans rigueur car l'auteur nous a conviés *in limine* à ne pas regarder de trop près les concepts de classe qu'il utilisera

(p. V). Elle irrite légèrement aussi, pour les mêmes raisons. Tout y est un peu trop simple dans la mesure où le dernier mot de l'explication, paraît dit dès que l'on a posé au sommet de la pyramide sociale une classe « bureaucratique », qualifiée de « parasitaire » par surcroit. Dès lors, tous les maux de l'organisme social trouvent leur cause déterminante. La « classe bureaucratique » remplit dans un certain nombre de pays du tiers monde la même fonction explicative que le « capital monopoliste » dans les sociétés capitalistes européennes. Une aussi robuste simplicité rend méfiant et on se prend à douter : Sommes-nous en présence d'une explication scientifique ou seulement idéologique ?

Nous voudrions nous interroger ici sur l'une des bases fondamentales de la méthode de l'auteur (encore qu'il ne l'explicite pas très clairement). Quels sont les critères permettant de délimiter les contours de cette classe bureaucratico-parasitaire ? S'agit-il de ses manifestations « superstructurelles » (techniques mal adaptées, modèles culturels et idéologiques empruntés au colonisateur, institutions « non révolutionnaires » etc.) ou de ses propriétés « infrastructurelles » (position dans la production, part de surplus confisquée par les membres de la classe etc.) ? On aimerait sur ce point avoir quelque réponse théorique précise. Nous savons bien que Marx utilise simultanément les deux critères (notamment dans le *18 brumaire de Louis Bonaparte* à propos des paysans parcellaires dans la France du milieu du XIXe siècle) mais l'infrastructure, c'est-à-dire la place dans le processus de production, par rapport à la propriété des moyens de production (et pas seulement le niveau de rémunération) demeure déterminante « en dernière instance ». Si M. Benachenhou veut s'appuyer sur ce concept théorique, il ne doit pas se contenter de démontrer (fort bien d'ailleurs pp. 212-226) que les « gestionnaires » sont mieux payés que les « salariés », car il apporte seulement la preuve, évidente, d'une stratification sociale, mais non de l'existence d'une classe (1). Prudent d'ailleurs, il se borne à parler en ce cas d'une « couche » : pourquoi cependant faut-il qu'il emploie exclusivement le terme de « classe » dans sa conclusion explicative ?

On pourrait il est vrai, chercher le critère de la classe dans une autre direction également indiquée (peut-être) par Marx : la classe serait bien constituée, (dans son « essence », oserons-nous dire) par sa relation aux rapports de production, mais elle ne se manifesterait comme classe distincte et autonome que lorsque son existence économique se réfléchirait sur les autres niveaux (politiques, culturels, idéologiques) par une présence spécifique. Telle est la position de N. Poulantzas (2). La superstructure serait « l'indicateur » de l'infrastructure. Sans entrer dans le détail de cette construction (3) on doit reconnaître qu'elle permettrait à M. Benachenhou, s'il l'employait,

(1) Marx énonce nettement dans le « *18 brumaire* » : « les paysans parcellaires « ne constituent pas une classe dans la mesure où... la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune unité ni aucune organisation politique ». C'est que chez Marx, le concept de classe est inséparable de celui de lutte des classes (Cf. *l'idéologie allemande* « Les individus séparés ne forment une classe que dans la mesure où ils mènent un combat commun contre une autre classe »). On ne peut donc parler en rigueur de terme de classe bureaucratique pas plus que de classe paysanne, sans préciser contre qui elles luttent, quels sont leurs alliés, etc...

(2) N. POULANTZAS « *Pouvoir politique et classes sociales* ». Paris, Maspero, 1968, pp. 81 et ss. Théorie dite de « l'effet pertinent » : on peut dire que la « présence (d'une classe) existe lorsque la relation aux rapports de production... » se réfléchit dans les autres niveaux par des *effets pertinents*. Les effets pertinents peuvent être d'ailleurs repérés aussi bien dans les structures politiques et idéologiques « que dans les rapports sociaux politiques et idéologiques de classe ».

(3) Il faut tout de même signaler l'étonnant renversement que cette conception néo kantienne (où le « noumène »-classe économique ne se révèle qu'à travers le « phénomène » idéologie politique) réalise par rapport au marxisme que l'on nous a enseigné. Pour celui-ci, l'infrastructure révèle la vérité de la superstructure en la démasquant, chez Poulantzas c'est la superstructure qui sert d'indicateur à l'infrastructure. Comment par exemple l'idéologie peut-elle être à la fois « fausse conscience » et « indicateur » de l'effet pertinent ? Le sociologue marxiste doit être doué, au moins, de double vue. N. Poulantzas n'aurait-il pas essayé d'acclimater sous le nom d'effet pertinent la distinction weberienne entre le niveau économique (celui de la classe) et le niveau politique et social (celui du statut et du parti), les deux niveaux, autonomes, ne se commandant pas obligatoirement l'un l'autre ?

de parler à juste titre de classe bureaucratique à partir du moment où il démontrerait la domination politique. et culturelle exercée par ses membres. Le vague dans lequel, volontairement, il laisse la notion de classe (dans son introduction) lui en donne d'ailleurs pleinement le droit. Mais il faudrait alors qu'il se livre à une étude plus serrée des comportements de cette classe, comparée à ceux des paysans salariés de l'autogestion. Si le critère déterminant n'est plus la « condition de classe » mais la « position de classe » (4) celle-ci s'exprimant par les traits culturels, autant que par la place dans les rapports de production, l'analyse des attitudes économiques et politiques devrait être menée dans la voie ouverte par P. Bourdieu, de façon plus précise. Les notations de l'auteur demeurent malheureusement trop succintes : ne pouvait-il tirer davantage de l'important questionnaire donné en annexe ? On a d'autre part déjà indiqué que le chapitre consacré à l'animation et la participation à la société globale était le plus léger de l'ensemble. Cela diminue fâcheusement la portée des hypothèses exprimées *in fine*, sans les infirmer cependant, car l'auteur conserve le grand mérite d'avoir osé les formuler, ce qui n'est pas tellement fréquent.

Une dernière question mérite un bref commentaire : on a déjà signalé comment, analysant l'autorité démocratique et les rapports hiérarchiques, M. Benachenhou décrit avec précision la dégradation du comité de gestion en organe permanent regroupant périodiquement les responsables de la production (p. 185). Il constate aussi combien le volume des décisions attribuées par les travailleurs aux collèges de gestion est nettement inférieur au nombre des décisions dont les autorités hiérarchiques sont supposées être la source (p. 187). On regrettera qu'il n'aille pas plus loin et ne nous montre pas, sur le terrain, par quel processus le dessaisissement s'est opéré et pour quelles raisons précises. Cela aurait singulièrement renforcé les hypothèses qu'on vient de mettre en question. De plus, son présupposé implicite est qu'il ne saurait y avoir autogestion si les responsables techniques prennent les décisions : mais comment sont prises en fait ces décisions ? (car celui qui prend, « en fin de processus » une décision n'est pas forcément celui qui détient le plus de pouvoir). De plus, question énorme dans laquelle l'auteur n'a pas voulu s'engager, que signifie exactement l'autogestion ? Un gouvernement direct de tous par tous, un mécanisme parlementaire appliqué à l'entreprise, une rotation des fonctions de direction, un simple raccourcissement des distances sociales ? Et surtout l'autogestion est-elle praticable en l'absence d'une totale égalité technique et culturelle des membres de l'entreprise ? Tout ceci aurait peut-être mérité des développements.

A ces observations, M. Benachenhou serait en droit de répondre par un ironique « Faut le faire ». Lui, a « fait », et sur un sujet difficile. Nous devons donc lui en être reconnaissants.

Jean LECA.

Secrétariat social d'Alger. — *Les Algérois dans le Grand-Alger. Etude de sociologie urbaine*, Alger, 1969, 80 pages.

Depuis 1955, le secrétariat social d'Alger a publié une impressionnante série d'études, sous la forme de livres ou d'opuscules, sur divers problèmes sociaux de l'Algérie coloniale ou de l'Algérie indépendante. Il est actuellement animé par le R.P. Henri Sanson, qui est l'auteur de la présente brochure.

Un paragraphe de l'introduction pose excellemment le problème : « Il y eut un Alger du temps des Turcs. Ces derniers temps, Alger était une ville sous domination française. Aujourd'hui, c'est une ville algérienne. Qu'est donc Alger comme ville algérienne ? ».

Près de 600 000 habitants en 1954, dont la moitié seulement algériens; plus de 900 000 en 1966, dont seulement 30 000 étrangers au plus. C'est dire qu'en l'espace de 12 ans,

Cf. M. WEBER « *Class, status and party* » in R. BENDIX et S.M. LIPSET (ed) « *Class, status and power* » 2nd edition. London Routledge and Kegan Paul 1967, pp. 21-28.

(4) Pour reprendre la distinction de Pierre BOURDIEU « Condition de classe et position de classe », *Archives européennes de sociologie 1966*, n° 2, pp. 201-223.

la population algérienne d'Alger a augmenté de plus de 200 %, par suite d'une immigration intense; c'est-dire aussi que cette ville, qui a conservé son aspect extérieur du temps du colonialisme, est devenue en réalité une ville entièrement différente, composée en majorité d'individus et de familles en voie d'urbanisation. Comment se comportent-ils, comment organisent-ils leur vie dans une coquille qui n'était pas faite pour eux, comment se forme leur conscience de néo-citadins ? L'auteur n'entend pas donner à ces questions une réponse exhaustive qui exigerait l'effort d'une importante équipe et une ample publication. Il prétend seulement donner une idée des problèmes qui se posent, au moyen de quelques données qui lui ont paru caractéristiques.

Après une description schématique, avec croquis, du Grand-Alger, le P. Sanson analyse la structure démographique de la ville. Dans l'ensemble, la densité est forte (5 050 hab. au km^2), mais varie beaucoup d'une zone à l'autre, allant de 42 293 dans le 1er arrondissement (Bab el-Oued) à 1 298 dans le 10e (El-Harrach), selon qu'il s'agit des quartiers de l'ancienne ville d'Alger ou des quartiers périphériques, résidentiels ou industriels.

Parmi ces quartiers, les statistiques des installations téléphoniques et de la consommation électrique entre autres permettent de discerner les plus actifs et les plus modernes qui sont d'ailleurs les mêmes. Les bidonvilles et le nombre de familles nécessiteuses secourues servent au contraire à cataloguer les quartiers déshérités. Enfin l'examen des « centres de gravité » et des courants de circulation permet de dire qu'Alger n'est pas une collection d'agglomérations plus ou moins autonomes, mais bien une grande ville avec un centre.

Dans une seconde partie, l'auteur cherche à mesurer le degré d'appartenance des Algérois; encore faut-il établir de considérables distinctions entre les habitants des bidonvilles et ceux des « beaux quartiers ». Ils ont plus de ressources que les autres, avec des inégalités considérables. Ils ont plus de facilités qu'ailleurs pour faire instruire leurs enfants, bien que dans des classes surchargées et avec des chances inégales d'accession aux niveaux secondaire et supérieur. Dans l'ensemble, les besoins essentiels de la vie quotidienne sont moins mal satisfaits à Alger que partout ailleurs.

Mais il est un besoin qui dépasse les nécessités pratiques de la vie, celui des relations entre citadins; sur ce point et avec les données incomplètes et floues dont il dispose, l'auteur estime que les relations n'existent guère qu'à l'intérieur des familles, voire des ethnies, et ne se haussent guère au niveau de la cité dans son ensemble. Il établit aussi une différence très marquée entre les nombreux Algérois qui ne sont pas nés à Alger et n'y ont pas vécu toute leur jeunesse, et ceux au contraire dont c'est le cadre de vie habituel depuis leur venue au monde.

Dans une troisième partie, qu'il intitule « Le privé et le public », le P. Sanson cherche à savoir si les Algérois accordent toujours, comme dans l'Algérie traditionnelle, la primauté au privé (famille, groupe ethnique ou supposé tel, etc.) ou établissent un équilibre raisonnable entre le privé et le public, fondement essentiel de l'art de vivre dans les grandes villes. Dans le cas d'Alger, la grande ville a été modelée en grande partie par et pour des non-Algériens et, de surcroît, elle est devenue la capitale d'un Etat indépendant, ce qui lui impose de nouvelles servitudes. D'où d'indéniables obstacles à pratiquer l'art de bien vivre dans une telle ville.

L'Algérois, fidèle à sa tradition familiale, se plaît avant tout dans un logement individuel strictement à l'abri d'autrui. Aussi éprouve-t-il quelque répugnance et quelque difficulté à habiter un logement collectif, ce qui est pourtant le lot d'un très grand nombre. La rue n'est pas non plus sans poser beaucoup de problèmes aux néo-citadins accoutumés à la ruelle semi-privée de leur village originel. De même le quartier, l'école urbaine, les formes de travail, notamment le travail féminin, la manière de s'approvisionner, d'utiliser les périodes de loisir, tout cela surprend et souvent choque le nouveau venu qui a du mal à s'adapter.

L'auteur présente enfin quelques réfexions fort bien venues sur « les symboles de la conscience collective », fierté d'être algérois, hiérarchie des quartiers, vêtements, attitudes, etc. Pour conclure, il estime que « pour les Algérois, le Grand-Alger est lieu d'existence plus qu'une patrie » et que cette ville « ressemble plus à une agglomération qu'à une cité », agglomération en voie de mutation et dont la population est trop jeune encore dans la cité pour prendre des directions bien nettes.

Ce petit livre ne prétend pas être une étude approfondie; il pose plus de problèmes qu'il n'en résoud et suggère beaucoup plus qu'il n'apprend. Mais son auteur vit à Alger depuis fort longtemps et l'observe d'un œil fort perspicace et averti, ce qui lui a permis d'indiquer nombre de voies de recherche qui méritent d'être exploitées. C'est, si l'on veut une sorte d'incitation à la recherche sur le Grand-Alger.

R. Le Tourneau.

Secrétariat social d'Alger. — *Monde rural et monde urbain. L'Algérie en voie d'urbanisation,* Alger, 1969, 96 pages.

Ce petit ouvrage fait suite à plusieurs autres édités par le Secrétariat social d'Alger dans sa collection « Information rapide » parmi lesquels *Les Algérois dans le Grand-Alger.*

Après avoir admis qu'« en son fonds originel, le peuple algérien est rural », les auteurs constatent, chiffres en main, que « l'Algérie est en train de naître ou de renaître, à la vie urbaine ». Mais cette naissance n'affecte pas également les diverses régions du pays : en effet, les quatre métropoles (Alger, Oran, Constantine, Annaba) représentent à elles seules 45 % de la population urbanisée et l'Algérie centrale est la région la plus urbaine de tout le pays. L'analyse détaillée à laquelle se livrent les auteurs les amène à la conclusion que, dans l'Algérie du Nord, on peut admettre que les zones urbanisées englobent 40 % de la population totale, tandis que 60 % vivent en zones rurales.

On passe ensuite à l'évolution historique du phénomène urbain en Algérie. De nos jours, il est très peu lié aux villes d'avant 1830, de même que celles-ci ont beaucoup moins de rapports entre elles qu'avec la grande période historique à laquelle elles appartiennent : villes phéniciennes, villes romaines, villes médiévales, villes turques ont eu chacunes leur physionomie propre et se sont légué très peu de choses les unes aux autres. Toutes ont été « comme plaquées sur le monde rural » et n'ont constitué dans l'histoire du peuple algérien « que des péripéties finalement marginales ».

Le phénomène colonial a provoqué « un gonflement des villes » ou la naissance de nouvelles villes, si bien que la proportion de la population urbanisée est passée de bien moins de 5 à 6 % en 1830 à 20 % environ en 1954. A l'intérieur de ces villes, la proportion des Algériens proprement dits est allée croissant, puisque de 268 000 contre 319 000 non-Algériens en 1886, elle est passée à 730 000 contre 673 000 en 1931 et à 2 072 000 contre 853 000 en 1959.

Cette analyse est suivie d'un développement de premier ordre sur « le néo-citadin entre deux univers », l'univers urbain et l'univers rural dont la disparité est énorme. Dans le second, on est d'abord le fils de quelqu'un, plus qu'on est soi-même, on fait partie d'une lignée avant d'être un individu; dans le monde citadin au contraire, l'individu prime et l'appartenance au groupe familial perd de son importance. De même le néocitadin ne se sent pas pleinement chez lui à la ville, parce que sa véritable patrie est son terroir. Il en résulte que l'individu est obligé de sortir du petit monde clos qui était le sien, pour pénétrer dans un monde plus vaste et plus impersonnel où il n'éprouve plus le sentiment de sécurité d'antan, où la « patriarchie », comme disent nos auteurs, cède la place à l'autorité anonyme du règlement et des pouvoirs publics, un monde enfin où les règles morales sont bien plus lâches que dans la société rurale, où « le langage émotif est retenu », tandis qu'en ville il est « exprimé » et parfois avec véhémence. Il s'agit en somme de passer du domaine de la soumission, que finalement on aime, à celui de la liberté que l'on redoute.

Après cela, les auteurs se demandent si les villes algériennes sont en train de s'urbaniser ou de se ruraliser. Ils pensent qu'un diagnostic est très difficile à faire présentement en raison de l'afflux brutal des ruraux dans les villes. « Depuis 1962, écrivent-ils, chaque ville est devenue une ville nouvelle, non seulement à cause du départ des Européens, mais aussi à cause de la composition de sa population algérienne ». Il semble toutefois qu'il y ait aspiration commune vers une Algérie urbaine.

Dans la dernière partie, l'urbanisation est étudiée sous l'angle du développement du pays. En un certain sens, elle constitue un frein au développement parce qu'elle attire vers les villes une masse humaine trop considérable et mal adaptée, donc peu susceptible de rendement. D'un autre coté le monde rural constitue une menace pour l'urbanisation parce qu'il envahit les villes sans y avoir été préparé. Enfin l'industrialisation, telle qu'elle est conçue dans l'Algérie d'aujourd'hui, c'est-à-dire par grandes masses d'industries lourdes, n'est pas nécessairement un facteur favorable pour l'urbanisation, en tout cas pas à court terme. Toutefois, l'urbanisation peut être considérée comme « un moteur de développement » à cause de l'évolution socio-culturelle qui l'accompagne inéluctablement.

Les auteurs concluent en souhaitant « la définition d'une idéologie urbaine » très ouverte sur la campagne et non pas conçue par opposition à la campagne. La ville de l'avenir devrait être un centre de services accessible aussi bien aux ruraux qu'aux citadins, pénétrant et modernisant sans cesse les zones rurales.

On peut ainsi résumer, quoique de manière bien sèche, un opuscule plein de faits et d'idées qui, comme le précédent peut amorcer des réflexions et des études du plus grand intérêt théorique et pratique.

R. Le Tourneau.

Oualalou (Fathallah). — *L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc.* Préface de Abderrahim Bouabid. Casablanca, Les éditions maghrébines, 1969. 422 pages.

Cet ouvrage est la thèse imprimée d'un jeune universitaire marocain qui n'a pas choisi la voie de la facilité. Décrire l'économie de son pays et l'aide étrangère c'est aborder le domaine réservé. Or cette étude est trop documentée pour être contestée; elle fourmille de statistiques précises, non pas jetées en vrac pour accabler le lecteur, mais judicieusement choisies et placées pour soutenir le discours. Cet ouvrage est d'abord un bilan de la situation économique, financière du Maroc (Première partie et surtout p. 26-30). Il intéressera donc les économistes. Mais ce qui nous a personnellement intéressé plus particulièrement en tant que chroniqueur de cet *Annuaire*, c'est le bilan de l'aide étrangère. A une époque où, pour des raisons souvent diamétralement opposées, les auteurs sont de plus en plus réticents sur la coopération, il est heureux qu'un jeune Maghrébin nous apporte un témoignage sérieux et éclairé, donc précieux. Il étudie successivement l'aide américaine qu'il caractérise par son aspect commercial, l'aide française qui n'est que le prolongement des relations coloniales et l'aide socialiste dont il constate l'inefficacité due à l'inadaptation — il ne semble pas en effet que de claires relations puissent s'établir entre une économie socialiste et une économie semi-capitaliste (p. 121 sq.) —. Une section est consacrée à la B.I.R.D. et à l'aide allemande, dans laquelle il est assez bien démontré que cela ne peut que favoriser le développement capitaliste.

Un chapitre est ensuite consacré aux problèmes budgétaires et financiers marocains. Là, F.O. soulève, expose, analyse et critique une des données fondamentales de la coopération : l'endettement des Etats aidés. On sait que la dette du Tiers-Monde représente plusieurs milliards de $ et que l'aide globale se monte à 10 milliards environ dont 3 à 4 reviennent dans les pays riches sous forme de remboursements.

En fait, ce chapitre plutôt descriptif permet à F.O. d'aborder le fond du sujet : le rôle néfaste des capitaux privés au Maroc. Cette première partie s'achevant sur l'analyse des offres de la C.E.E., F.O. est très critique à l'égard de l'association et l'on sait que l'accord a été signé (au moment où paraissait son ouvrage). Pour notre part — cf. ce même *Annuaire* — nous approuvons les sérieuses réserves émises par F.O., particulièrement p. 221.

Dans une seconde partie, F.O. aborde un autre des éléments fondamentaux du sous-développement et des implications de l'aide étrangère sur ce facteur : le manque de cadres. L'assistance technique devrait servir à former des cadres. F.O. décrit minutieusement l'assistance française puis celle des organisations internationales (projets Derro, Sebou, etc.). Il étudie dans le détail outre les structures de l'assis-

tance technique, ses implications psychologiques, son coût et — nous sommes particulièrement séduit par ces derniers chapitres — les implications et les conséquences de l'acculturation aux modèles occidentaux par la coopération culturelle. Le chapitre 5 nous a paru le plus riche. Il montre à quel point la problématique culturelle, et au Maghreb cela signifie l'immense option bilinguisme-arabisation, est liée aux anciennes structures économiques (p. 343 surtout) maintenues en dépit de l'indépendance.

Cependant, ne cédant pas au pessimisme, F.O. termine son ouvrage par un hommage à une coopération saine qui est un modèle du genre (d'ailleurs repris dans le numéro spécial que *Esprit* vient de consacrer à la coopération et dont nous donnerons un compte rendu ultérieurement).

En un mot cet ouvrage nous semble être actuellement le plus sérieux paru sur ce sujet. Nous espérons que l'exemple sera suivi par des travaux équivalents sur la Tunisie et l'Algérie.

B. ETIENNE.

CHAMPAULT (Francine Dominique). — *Une oasis du Sahara nord-occidental, Tabelbala*, « Etudes et Documents de l'Institut d'Ethnologie », Paris, Ed. du Centre National de la Recherche Scientifique, 1969, 486 p., 77 fig. dans le t., 114 phot. h.-t., 1 carte en dépl.

Voici un travail de longue haleine puisque la première mission de l'auteur à Tabelbala remonte à 1947. De cette longue familiarité avec une petite oasis de 1 600 habitants résulte un ouvrage d'une grande richesse : on ne voit pas bien, après avoir achevé ce gros livre, ce qu'on pourrait encore souhaiter de savoir sur eux. Tous les aspects de leur vie sont décrits avec précision et minutie : l'environnement naturel, le passé, la démographie, l'habitat, l'eau et les jardins, les productions (palmier et céréales), les rites agraires, l'élevage, l'alimentation, le vêtement et la parure, les techniques du corps, les activités masculines, féminines et enfantines, des « techniques diverses » (systèmes de mesures), la structure économique, la société (famille, naissance, etc...), la stratification sociale, la vie religieuse, la médecine et j'en oublie sans doute.

De telles monographies sont extrêmement précieuses. Elles sont la base même de notre connaissance d'une aire culturelle. Est-ce à dire que, si nous possédions une monographie de *toutes* les oasis sahariennes, nous aurions la connaissance parfaite du Sahara ? Non, bien sûr, puisqu'il resterait encore à faire la synthèse, à séparer le général de l'exceptionnel, à étudier les rapports de cette aire culturelle avec ses voisines, etc, etc. La science ne serait pas faite, du moins deviendrait-elle possible : ces « années d'analyse » permettraient cette « heure de synthèse » dont parlait Fustel de Coulanges et ce qui est vrai pour l'histoire ne l'est pas moins pour l'ethnologie.

Il est malaisé de parler d'un tel ouvrage; à le suivre chapitre par chapitre on risquerait un compte-rendu démesuré. Tout n'est pas original, on s'en doute, dans les coutumes des Belbala : les rites agraires, par exemple, se retrouvent dans toute l'Afrique arabo-berbère; le carnaval de ʿAchoura, avec ses rites lubriques et ses masques, a été décrit en plusieurs points du Maghreb ou du Sahara fort éloignés les uns des autres. D'où parfois, une impression de déjà vu ou de déjà lu. L'auteur n'ignore certes pas la littérature antérieure et en fait souvent mention. Peut-être aurait-elle évité cette impression en insistant davantage sur ce qu'il y a de particulier à la petite société qu'elle étudie et en passant plus vite sur le reste. Mais, après tout, n'est-il pas plus honnête d'exposer au lecteur la totalité du matériel recueilli, que de lui demander de vous croire sur parole ? Parmi les originalités de Tabelbala, nous citerons la danse dite *lah' ienina*, qui fait partie des rites des mariages, sorte de procession très lente (elle met six heures à parcourir quinze cents mètres), dont nous ne connaissons pas l'équivalent.

Nous aurions aimé plus de détails sur la « stratification sociale », qui tient en deux pages. Il est vrai que la hiérarchie ancienne (*mrâbtîn, harrâtîn* et esclaves noirs, auxquels s'ajoutent les *bin-siyed*, « près des seigneurs », blancs de condition libre, qui me paraissent l'équivalent de ce qu'on appelle ailleurs les *harrar*, hommes libres)

s'est plus ou moins fondue sous l'effet des transformations économiques. Elle se maintient pourtant, dit Mme Champault, quand il s'agit de mariages : en aucun cas un marabout n'épousera une *hartania*. Mais on aimerait savoir comment l'ancienne stratification — ou ce qu'il en reste — se mêle avec la nouvelle, et sur quoi se fonde exactement celle-ci : on suppose que c'est sur la richesse, mais nous restons ici sur notre faim.

Ce qu'il y a de plus original à Tabelbala, c'est la langue. Cette modeste oasis possède en effet un dialecte particulier, le *Kora n-die* (« le parler de Kora »), très composite, dont l'essentiel paraît être d'origine songhaï, avec des éléments berbères et arabes. Les habitants des oasis voisines ne le comprennent absolument pas et disent que c'est « une langue de *jnun* ». On regrettera que l'auteur, qui a eu le mérite d'apprendre cette langue, ne nous en parle pas plus longuement et laisse le soin aux spécialistes (ce que ne sont pas tous ses lecteurs) de déterminer les caractères de ce curieux dialecte. Elle se borne à formuler l'hypothèse « d'un dialecte imposé par de nombreux esclaves de langue sonraï, qui, transitant au cours des siècles par Tabelbala où devait être fixé un noyau important de main-d'œuvre servile, y refaisaient leurs forces, avant d'être menés sur les marchés marocains » (p. 43). Que la langue des esclaves laisse des traces dans celle des maîtres, le phénomène est bien connu; mais que la langue des esclaves soit « imposée » aux maîtres, voilà qui n'est pas banal...

Sur l'avenir de ce petit monde, Mme Champault est fort pessimiste. Tabelbala est loin des routes sahariennes d'aujourd'hui, loin des zones pétrolières. Il y a pourtant à proximité, un gisement de kaolin d'une richesse prodigieuse. Mais, à l'ère des plastiques, vaut-il même les investissements que son exploitation réclamerait ? Dès lors, on peut prévoir que les jeunes émigreront de plus en plus et que l'oasis mourra plus sûrement de l'abandon des hommes que de l'envahissement des sables.

André Adam.

Gellner (Ernest). — *Saints of the Atlas*. « The nature of human society series ». — London, Weidenfeld and Nicolson, 1969. 317 p., 20 phot. h.t., 1 carte.

Que la science soit indépendante des vicissitudes de la politique, c'est assurément un idéal, mais il serait bien présomptueux d'affirmer qu'il est réalisé ou même qu'il le sera demain. Et ce qui est vrai de toute science l'est plus encore des sciences dites humaines. L'ethnologie du Maroc a ainsi connu trois périodes distinctes : avant, pendant et après le Protectorat. Avant, la prospection n'était pas facile, mais les difficultés étaient les mêmes pour tous, Français, Allemands, Anglais, Espagnols, etc... Les moyens que certains grands Etats européens accordaient à des missions « scientifiques » n'allaient peut-être pas sans arrière-pensées. Sous le Protectorat, Français et Espagnols ont un monopole de fait, dans leur zone respective. Ce n'est pas que les étrangers soient frappés d'interdiction, mais les vicissitudes des rapports entre Etats pèsent parfois sur l'atmosphère et surtout la densité des moyens et des facilités dont disposent les Français suffit à décourager les autres : quand un Anglo-saxon travaille sur le Maroc, pendant cette période, c'est le plus souvent en zone espagnole. Depuis l'indépendance, l'ethnologie du Maroc redevient internationale, les étrangers autres que Français reparaissent en nombre. Oh, cet internationalisme n'est pas pourtant universel : si les chercheurs américains abondent, on y chercherait les Soviétiques à la loupe. Mais connaissant trop l'idéalisme des savants, je me garderai bien d'évoquer Yalta...

M. Ernest Gellner, qui n'est d'ailleurs pas américain mais anglais et qui enseigne la sociologie à la *London School of Economics*, fait, à dire vrai, mentir mon schéma. Il n'avait pas attendu l'indépendance du Maroc pour commencer ses recherches et le Protectorat, bien qu'à peu d'années de sa fin, pouvait encore paraître solide quand j'eus le plaisir de l'accueillir à Rabat, en route pour sa première mission dans l'Atlas central. Il n'avait jusqu'à présent tiré de ses recherches que des articles mais leur qualité et leur originalité faisait attendre avec impatience l'ensemble de son travail.

Disons tout de suite que notre attente n'est pas déçue. Les Français, quelle que soit la diversité de leur tempérament et l'inégalité de leurs talents, avaient trop de familiarité avec le Maroc (je parle de ceux qui l'étudiaient) et étaient trop impressionnés — même inconsciemment — par la masse des travaux de leurs compatriotes pour n'avoir pas quelque mal à y porter un regard neuf. Un sociologue anglais n'a ni cet héritage ni ce handicap. Même s'il n'ignore rien des recherches et des conclusions de ses prédécesseurs — et c'est bien le cas ici — il est affranchi des soucis ou des préjugés politiques du Français, il appartient souvent à une autre école scientifique, envisage les phénomènes avec une méthode et selon des hypothèses différentes. La science ne peut que gagner à cette diversité de l'apport humain chez l'observateur : rien n'éclaire mieux un objet que des feux croisés, projetés sous des angles variés. Mais quand il s'agit d'un esprit de la qualité d'Ernest Gellner, le bénéfice qu'en retire la sociologie ou l'ethnologie marocaine est d'une nature et d'une dimension tout autres.

Ces saints de l'Atlas sont ceux de la Zaouïa Ahansal, au cœur de la montagne, là où la chaîne du Moyen-Atlas se sépare du Haut-Atlas. Nous sommes ici chez les Imazighen, moins gâtés par la science française que les Chleuhs, qui ont eu la chance d'être étudiés par un Robert Montagne et par un Jacques Berque, pour ne citer que les plus grands. Les problèmes qui se posèrent dans le passé à la société marocaine furent pourtant plus aigus encore ici qu'au pays chleuh. Est-ce parce que les pasteurs échappent plus facilement au pouvoir central que des sédentaires ? Toujours est-il que c'est chez ces Berâber, comme on les appelait à Fès, que le Makhzen rencontra pendant des siècles la plus farouche opposition; c'est contre eux que le fondateur de la dynastie alaouite, Moulay Isma'il, passa la plus grande partie de son règne à guerroyer; c'est eux qui constituaient encore, au début de ce siècle, la plus grande et la plus tenace partie du *bled es-Siba*. Dans ces tribus comme dans tout le monde de l'Islam, un grand problème se posait : celui des rapports du pouvoir et de la foi. Comment l'ont-elles résolu ? C'est au fond l'objet du livre.

Ernest Gellner fait sur la *siba* de très intéressantes réflexions. Il distingue entre « tribalisme primitif », qui ignore le pouvoir parce qu'il appartient à un univers où celui-ci n'existe pas, et « tribalisme marginal », qui n'est pas anarchie, comme on l'a dit trop souvent, qui n'ignore pas le pouvoir puisque celui-ci existe à côté, mais qui le refuse ou du moins refuse un certain pouvoir. C'est évidemment le second que connaissait l'ancien Maroc. Moins nouvelle sans doute, mais utile à rappeler est la remarque que les tribus dissidentes étaient politiquement séparées mais culturellement intégrées au reste du pays et à l'ensemble du *dar al-Islâm*. E.G. aurait pu citer le cas de ce Sultan du début du siècle dernier qui, battu et pris par des Berbères qu'il voulait soumettre, fut traité par eux avec la plus grande vénération : on refusait le sultan mais on vénérait le chérif; sa captivité était de ce point de vue une heureuse occasion pour profiter de sa *baraka*. On relèvera avec amusement, à propos de l'insistance des Français à parler de « Zenata, Masmuda and Sanhajja », ce trait d'humour britannique : « The employment of this trichotomy by French scholarship seems to be a case when the alleged genealogical predilection of the Arabs infected the gallic mind ». Sur les Berbères et le « berbérisme » en général, on lira aussi de pertinentes réflexions, sur lesquelles nous ne pouvons malheureusement nous étendre.

Ce que Gellner appelle « the Rule of Saints, or Anarchy mitigated by holiness », il le replace dans le contexte sociologique du groupe berbère, « a segmentary patrilineal people » et il insiste beaucoup, à la suite d'Evans-Pritchard, sur le concept de « segmentation » (qu'il estime d'ailleurs être fort proche de celui de Durkheim mais qu'il reproche fort aux ethnologues français du Maroc d'avoir négligé). L'analyse de la société politique berbère, chez Robert Montagne, aboutit à une théorie de l'oscillation entre « des républiques tribales égalitaires » et « des tyrannies personnelles éphémères ». Mais les Etats maraboutiques ou « hagiarchies » font à cette théorie une exception, reconnue par Montagne, qui cite précisément à ce propos les Ihansalen. Et Gellner donne de son petit Etat maraboutique une définition inverse de celle que Max Weber donne de l'Etat : « a state... in which it is the subjects who have the monopoly of legitimate violence, and the rulers were ex officio excluded from employing force ». Il y a là, un effet, une originale et pertinente définition de l'Etat maraboutique. Pour autant qu'il soit resté fidèle à

sa nature, car il y a, dans l'histoire du Maroc berbère, maint exemple de marabouts (on ne citera que ceux du Tazerwalt) qui n'hésitèrent pas à ajouter la force des armes à celle de la *baraka*. Fut-ce par l'intermédiaire de la notion de *jihâd* ? On en doute, car les adversaires étaient aussi des Musulmans et les descendants de Sidi Ahmed ou Moussa n'étaient pas des hérétiques. Voilà un autre type d'Etat berbère, « l'état maraboutique employant les armes », à soumettre à la réflexion des historiens et des sociologues.

On notera, encore parmi les nombreuses richesses de ce beau livre, une très fine analyse du serment collectif, si caractéristique du droit coutumier berbère; la reconnaissance d'une hiérarchie complexe parmi les « Saints » et leurs lignages; une interprétation de certaines légendes hagiographiques, et bien d'autres pages d'un vif intérêt. En conclusion, les Ihansalen sont appelés « Spiritual Lords of the Marches ». Ils seraient moins l'expression d'un groupe social que des « frontières » de ce groupe. Et ils seraient encore « Lords of the Marches » en un autre sens : du point de vue de la culture musulmane en général. Leur pouvoir religieux, complémentaire de celui des chefs élus, a sauvé la région de la tyrannie politique qui a marqué tant d'autres secteurs du monde berbère.

Un tel livre mériterait d'amples discussions. Il n'est pas question de les engager ici. Nous n'avons pu que donner, de façon à la fois trop sommaire et trop lacunaire, une idée de ce livre capital, un des plus importants, à coup sûr, qui aient paru sur la sociologie du Maghreb. Mais nous ne désespérons de trouver le temps et la place d'engager avec Ernest Gellner le dialogue de fond auquel il a droit.

André ADAM

III. — PROBLEMES CULTURELS

MAMMERI (Mouloud). — *Les isefra, poèmes de Si Mohand-ou-Mhand*, texte berbère et traduction. Coll. « Domaine Maghrébin » dirigée par Albert Memmi. — Paris, François Maspéro, 1969. 479 p.

Il y a toujours des Berbères; leur langue et leur culture sont bien vivantes. Il faut remercier M. Mouloud Mammeri de nous l'avoir rappelé, avec cette belle publication en l'honneur d'un des grands poètes de la Kabylie.

Il fut longtemps difficile, aux Français comme aux Maghrébins, de parler des Berbères avec objectivité. Une certaine « politique berbère » du colonisateur — sur la consistance et sur la constance de laquelle il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire — en est évidemment la cause. Ces péripéties appartiennent désormais à l'histoire et l'histoire a démontré l'échec, sur ce point, du *divide ut imperes* : pas plus au Maroc qu'en Algérie, les Berbères ne sont restés à l'écart du nationalisme et du mouvement de libération, et c'est même dans une région berbérophone, l'Aurès, que la rébellion algérienne a éclaté. Si les Maghrébins de langue arabe, plus impressionnés qu'ils ne l'avouaient par les campagnes de la politique berbère ont pu s'interroger sur la fidélité de leurs frères et sur l'unité de leur pays, l'histoire récente, aussi bien depuis qu'avant l'indépendance, leur fait un devoir de répudier ces craintes. Le mot « berbère » n'a plus de raison d'être un mot tabou. S'il le demeurait malgré tout, il faudrait se demander si le colonialisme en est bien le seul responsable, et s'il ne persiste pas, dans certaine bourgeoisie citadine, un mépris dont les mobiles seraient beaucoup moins avouables.

M. Mouloud Mammeri, dont la double qualité de berbérophone et d'écrivain de langue française ne nuit pas à celle de patriote algérien — il l'a prouvé aux temps difficiles — et qui est chargé, si je ne m'abuse, d'un cours d'ethnographie berbère à la Faculté des Lettres d'Alger, publie aujourd'hui un des monuments de la littérature berbère. Si Mohand-ou-Mhand, le poète kabyle n'était certes pas un inconnu : Boulifa avait publié cent de ses poèmes dans son recueil de 1904 et, plus récemment, en 1960, le regretté Mouloud Feraoun y en avait ajouté treize autres. Le présent recueil, qui en contient 286, et est précédé d'une substantielle introduction

d'une centaine de pages, constitue un monument durable, sinon définitif, à la gloire de l'aède kabyle. Le texte original, en caractères latins diacrités, permet aux berbérisants l'accès direct à la musique de Si Mohand. Quant à la traduction, dont M. Mammeri a raison de rappeler les difficultés entre deux langues aussi éloignées l'une de l'autre que le berbère et le français et quand il s'agit, en plus, de poésie, l'auteur nous dit avoir « toujours préféré une fidélité sans grâce à une éloquence infidèle ». Tant pis, oserons-nous dire, car nous sommes de ceux qui pensent que la meilleure traduction française du poète Eschyle est celle du poète Claudel...

Etrange personnage que ce Mohand-ou-Mhand Aït Hmadouch, qui naquit vers 1845 d'une famille aisée et influente dans un village des Aït Iraten, près de Tizi-Onzou. Sa famille prend part à l'insurrection de 1871; le père du poète est fusillé, un oncle déporté en Nouvelle-Calédonie, un autre s'enfuit en Tunisie. Dans aucun de ses poèmes, Si Mohand, bien qu'il en ait beaucoup rencontré au cours de ses pérégrinations, ne parle des Européens : ce sont des intrus, il les ignore. Il voyage beaucoup, en Algérie et en Tunisie, fait un peu tous les métiers, y compris celui de gargotier, s'adonne à tous les plaisirs, alcool, kif, cocaïne, amours diverses, et rime chaque fois que son démon l'y pousse. Il mourut en 1906, à l'hôpital des Sœurs Blanches, près de Michelet.

Il a chanté tous les thèmes de la poésie lyrique traditionnelle : l'amour, l'amitié, le vin, la solitude, la mort; il a prié, il a blasphémé, il a fustigé les puissants et les lâches; il a consolé et enchanté, au point qu'après sa mort, et même avant, on l'a invoqué comme un saint, lui qui l'était si peu. M Mammeri fait de ce bohème un « contestataire » avant la lettre — il est vrai que la drogue incite au rapprochement — une sorte de « hippie » berbère qui refuse « le système » et le nie par toute sa conduite. Après tout, il n'y a que les grands poètes pour offrir à chaque génération nouvelle ce qu'elle y vient chercher...

André Adam

Mazouni (Abdallah). — *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb.* Paris, F. Maspero, 1969. 247 p. (Collection « Domaine maghrébin »).

Conçu entre 1963 et 1966, publié en France en 1969, le livre d'Abdallah Mazouni est le type de ces œuvres maghrébines nées de la réalité et des réactions qu'elle suscite mais qui ne parviennent au public qu'au prix de beaucoup de difficultés et d'une longue attente.

Ce n'était d'ailleurs pas, à l'origine, un livre mais une série d'articles à paraître dans les revues algériennes; deux d'entre eux ont été publiés en effet, dans *Révolution Africaine* et *Novembre*. Malgré la refonte de l'ensemble et l'introduction de nombreux titres, le lecteur se trouve donc en présence d'un entrelacs de thèmes plutôt que d'un développement de plan initialement prévu. Une interview de Mouloud Mammeri et des réponses à un long questionnaire sur l'écrivain en Algérie figurent en annexe. Il ne s'agit pas pour autant d'un travail de documentation bâti sur des références mais bien d'une œuvre originale : Mazouni est Algérien et, à ce titre, a le droit d'offrir à ceux que son pays intéresse le fruit de sa propre expérience et de ses opinions personnelles.

Le sort de l'enseignement et de la culture en Algérie constitue l'essentiel de son propos. La question n'est pas traitée à l'échelle du Maghreb et ne saurait l'être, de la même manière, en deux cents vingt pages. Seul est évoqué au passage « l'exemple tunisien », parallèlement à « l'exemple libanais ».

La répartition en quatre parties intitulées « bilinguisme », « passé culturel et réalités présentes », « université », « sous-développement et progrès culturel », tient compte de quatre problèmes de taille qui sont le sujet de beaucoup de discussions en Algérie. Cependant elle masque ce qui semble bien être l'intention profonde de l'auteur, à savoir une réflexion critique générale, à propos de ces problèmes, sur les hommes de l'Algérie, leur mentalité et leur action. Il s'ensuit une constante imbrication d'idées et de faits partiels. La densité de l'expression qui parfois rappelle le style d'Ibn Khaldoun, requiert toute l'attention du lecteur.

Or, le livre une fois refermé, l'on se prend à s'interroger sur la nature exacte de sa valeur. Transparaît alors, à travers le puzzle épars mais véridique d'une Algérie vivante, le témoignage d'une conscience extraordinairement exigeante et d'un tempérament fondamentalement épris de tout ce qui touche à ce pays. Tout se passe comme si ses ressources intellectuelles travaillaient continuellement à mener par la bride une passion, celle de « l'Algérie la meilleure possible ».

Jacques Berque nous a habitués à appréhender ainsi les pays arabes dans le miroir — d'une grande pureté — de son propre sens de la vérité. En Maghrébin authentique, Mazouni est plus pudique et plus moralisateur; car ce n'est pas par hasard que l'anonymat et la collégialité sont en honneur en Algérie : il y a là une solide tradition. Par souci d'objectivité et de courtoisie, il protège son moi et celui de ses compatriotes sous sept voiles d'allusions, d'options et de concepts. De cette façon il pose au lecteur la perpétuelle énigme des personnes qui sont l'objet de ses jugements. Certes c'est la règle du jeu qu'il ne soit pas donné aux étrangers béotiens de comprendre les finesses malicieuses ou cruelles dont les initiés nationaux avouent se régaler. L'ennui est que l'on a d'autant plus d'occasions de se méprendre que les circonstances ne sont pas explicites et qu'il s'agit des années 63 à 66, c'est-à-dire celles mêmes de la confusion, de la transition, de la mue de l'Algérie nouvelle.

Donc la clé de l'œuvre est dans la personnalité de l'auteur. C'est pourquoi nous citons quelques lignes que ce « paysan cultivé », ce professeur agrégé d'arabe, ce militant syndicaliste rallié au *Programme de Tripoli* et à la *Charte d'Alger,* a reléguées à la *dernière* page de son livre. Il y dit : « Les quelques idées, rapidement exprimées dans cet ouvrage, appartiennent à tous ceux qui, à travers un lent cheminement, me les ont suggérées ou inspirées, aux paysans de ma Mitidja natale, à ma grand-mère, passionnant mélange de piété et de superstitions, d'ignorance et de bon sens, à mes élèves de lycée, en quête du monde et d'eux-mêmes, à mes maîtres d'Al Azhar et de Sorbonne, au cheikh du village, qui croyait trouver dans mes propos un aliment à ses inquiétudes pour mon salut éternel, aux dévoués militants de causes aussi diverses que sacrées, à mes condisciples de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud et à mes amis de celle de la rue d'Ulm, à mon compatriote de Tizi-Ouzou si désolé que je ne sois pas aussi son congénère, à tous ceux enfin — ils sont innombrables — que j'ai connus à travers leurs paroles ou leurs œuvres, des plus modestes aux plus sublimes. Ils m'ont tous instruit de bien des façons et m'ont fait ce que je suis... Je n'en renie aucun. De l'immense héritage de la culture universelle qu'ils ont tous contribué à me faire un peu connaître, à divers titres, j'essaie de comprendre, puis de prendre ce qui me convient. Ensuite je m'applique à le rendre à mon peuple auquel je dois le plus, sans préjugé d'aucune sorte ».

Mazouni est donc un Algérien à la double formation intellectuelle, à la double appartenance culturelle mais à l'unique allégeance politique et idéologique : celle de la lutte pour une Algérie développée, socialiste et révolutionnaire. Bien placé pour discerner ce qui en elle est spécifique ou résulte des apports de l'histoire, il s'insurge avec force contre toutes les idées préconçues que l'on se fait de l'Algérie et des Algériens « à qui l'on dicte ce qu'ils sont ». C'est pourquoi les gens prévenus, les technocrates, les extrémistes religieux ou politiques, les tenants inconditionnels de la francophonie, de l'arabophonie ou de la berbérophonie trouveront rarement leurs théories justifiées dans ce livre qui est nourri de la complexité même de la réalité et de son évolution dynamique.

L'auteur a sa méthode qu'il applique inlassablement : s'enquérant des données présentes et passées de l'Algérie quotidienne, il les définit et les analyse rationnellement avant d'en chercher les causes et d'en tirer les conséquences. Il les compare. Il les examine sous toutes leurs faces dont certaines sont peu connues. Ce faisant, il propose des mesures pour remédier aux faiblesses. Cette méthode, il la recommande aux autres car pour lui on ne peut agir efficacement sans étude — et même sans monographie — préalable. Aussi fait-il la part belle à l'élite intellectuelle, aux sociologues, aux universitaires. On lui reprochera peut-être un attachement si vif à des structures universitaires hiérarchisées, à une sélection rigoureuse des élèves et des étudiants, à « L'Esprit de Descartes », référence inattendue chez quelqu'un qui s'écrie : soyons de notre temps ! Naturellement, Mazouni qui écrivait tout cela avant 1968 ne pouvait imaginer les coups qui allaient miner les universités occiden-

tales; elles exercent encore sur lui une vive attirance et il ne songe guère à l'élaboration à la base des structures et du contenu de l'enseignement et de la culture. D'ailleurs l'acculturation populaire semble bien se confondre pour une large part dans son esprit avec l'instruction. Mazouni n'est pas un artiste, c'est bien son droit; il dit lui-même sa désaffection pour la poésie, la musique et les arts plastiques et son attachement aux idées « exactes ». Mais peut-être pare-t-il au plus pressé, vu le contexte, lui qui souffre si vivement de « l'Inculture, le Mal absolu » et de ses manifestations les plus courantes : le charabia, le sabir, les « doubles demi-lingues » et les « semi-cultivés ».

Il n'en reste pas moins que toute personne qui désire être initiée sans les ménagements d'usage aux problèmes de l'enseignement et de la culture en Algérie peut s'en remettre au livre de Mazouni. Ses chapitres sur le bilinguisme et les bilingues, sur les monolingues aussi, sont les meilleurs et font vraiment le tour de la question. Ses points de vue sur la berbérité et l'arabisation, justifiés par l'intérêt supérieur de la nation, annoncent la théorie actuellement officielle : les Algériens scolarisés seront bilingues et sauront l'arabe et le français. Après que la langue dominante de l'enseignement et de la technique ait été le français, il s'établira un équilibre puis un renversement de la situation au profit de l'arabe. Quel arabe ? L'arabe moderne, c'est-à-dire l'arabe algérien nourri d'arabe classique. Quelle culture véhiculera-t-il ? Une culture moderne, largement scientifique et technique mais non coupée de la civilisation arabo-musulmane. Le berbère sera enseigné à l'Université.

Bien sûr, Mazouni ne pouvait tout savoir et prévoir. Il n'en a que plus de mérite à avoir discerné par son seul effort « d'ijtihâd » des solutions qui ont été mises en chantier depuis par les responsables. Aujourd'hui, il existe des bureaux de planification, des centres de recherches qu'il a réclamés. Des monographies et des thèses de plus en plus nombreuses, dont les auteurs sont des Algériens, paraissent sur l'Algérie.

N'importe. Les mises au point de Mazouni sur l'alphabétisation, la tradition orale et les autodidactes; sur l'aliénation, la dépersonnalisation et la liberté; sur la transformation de l'histoire, le sentiment religieux et la stratégie politique, sont précieuses. Sa description des milieux d'universitaires, de syndicalistes, de fonctionnaires à l'époque considérée, est acquise. Certaines de ses analyses seront d'ailleurs inoubliables en vertu de sa curiosité d'esprit, de son éloquence et de son humour proprement maghrébins. Il écrit comme on vaccine, avec une plume tranchante.

Les contemporéanistes ont à leur charge de montrer à la société de leur temps comment elle vit. Mais c'est bien leur servitude qu'ils aient à remettre cent fois sur le métier leur ouvrage sans jamais pouvoir l'estimer complet.

Christiane Souriau.

Souriau-Hoebrechts (Christiane). — *La presse maghrébine — Libye, Tunisie, Maroc, Algérie.* Evolution historique; situation en 1965, organisation et problèmes actuels. Préface de Roger Le Tourneau. Publication du Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne, Section Moderne et Contemporaine, Editions du C.N.R.S., Paris, 1969, 369 p.

Bien que portant sur une année qui peut paraître déjà ancienne, en raison de la rapidité et de la multiplicité des événements, voici un livre qui non seulement apporte beaucoup d'informations, grâce à sa documentation approfondie, mais constitue aussi, plus qu'un inventaire, une base de réflexion sur l'évolution et l'état présent de la presse maghrébine. Ce livre est désormais un ouvrage de référence indispensable pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la presse de l'Afrique du Nord. Madame Souriau a eu l'heureuse idée de faire précéder l'essentiel de son étude par un aperçu historique, bref mais très dense, qui nous retrace les débuts de la presse musulmane dans l'Empire ottoman au XIXe siècle, spécialement en Turquie, en Egypte, en Libye et en Tunisie. Ensuite elle nous présente en quelques chapitres rapides, mais évocateurs, l'évolution de la presse maghrébine au temps de la

domination française et italienne, puis durant les premières années de l'indépendance, avant d'en venir à la nomenclature et à l'analyse de cette même presse en 1965, année choisie en raison des événements caractéristiques qui se sont déroulés, notamment en Algérie et au Maroc.

Dans cet ensemble très bien présenté, on fera malgré tout quelques observations minimes à l'auteur : d'abord une certaine monotonie dans le procédé d'analyse utilisé pour chacun des quatre pays du Maghreb; ensuite la présentation parfois un peu trop isolée du contexte général, des différents journaux ce qui élimine toute tentative de comparaison : il est vrai que celle-ci apparaît, modestement, dans la conclusion. Cette analyse détaillée des journaux, même lorsque y sont énoncés les idées et les problèmes politiques qui ont présidé à leur naissance ou à leur évolution, ne débouche pas sur une analyse comparative globale et notamment sur les problèmes plus généraux, plus vastes, où la presse a un rôle certain, tel celui des relations entre les pays du Maghreb.

Ce livre apparaît aussi comme le résultat d'une recherche et d'une enquête sur une entité concrète, mais trop vidée de son contenu humain : la matière du sujet entraîne évidemment une certaine sécheresse, mais on aurait aimé y voir paraître davantage les hommes qui « font » la presse, leurs liens avec le pouvoir, les partis, les organismes politiques ou syndicaux. Certes, il faut bien reconnaître que les conditions politiques ne sont pas toujours telles qu'elles favorisent le rôle personnel, l'initiative et l'indépendance du journaliste, sauf au Maroc, en raison de la multiplicité des partis et des journaux et, alors, en Libye.

Quoi qu'il en soit de ces quelques réserves, il convient de rendre hommage à Madame Souriau pour son travail tout à fait remarquable et qui, tel quel, constitue un instrument indispensable pour la connaissance, non seulement de la presse, mais aussi des mentalités politiques dans les pays du Maghreb. Il apparaît ainsi très nettement combien la presse joue un rôle énorme dans la diffusion de la pensée politique et de la culture en Afrique du Nord. Dans la dernière partie de son livre, l'auteur donne quelques informations complémentaires, en particulier sur la profession de journaliste au Maghreb, sur l'existence ou la non-existence d'un statut du journaliste, sur les agences nationales de presse et sur la protection de la presse nationale : à propos de ce dernier point, elle met l'accent sur l'influence toujours réelle, de la presse « importée » (particulièrement la presse française) auprès des jeunes notamment; l'explication de cette influence réside à la fois dans une tradition encore vivace et dans un désir d'information que l'absence d'une presse d'opposition ne permet pas toujours de satisfaire.

Il était donc utile et instructif de faire le point sur cette presse maghrébine qui a joué et joue encore un rôle déterminant dans l'évolution politique, sociale et culturelle des pays du Maghreb. Qu'elle contienne des défauts ou des imperfections en comparaison d'autres presses, cela n'est pas niable, mais n'est pas important. L'important, c'est qu'elle soit l'expression d'une opinion — unie ou diversifiée — et que les Maghrébins puissent y trouver matière à enseignement, à enrichissement : le développement de la presse de langue arabe témoigne, dans ce sens, de la volonté de toucher la totalité de la population et d'atteindre, au-delà des frontières, les autres pays arabes. Autant, sinon plus, que la radio et la télévision, la presse est un élément capital dans l'histoire politique des pays du Maghreb : le livre de Madame Souriau en est un témoignage.

Robert MANTRAN

ETUDES SUR LA PRESSE ET LES MOYENS D'INFORMATION

Voici regroupées en un seul compte-rendu cinq études qui ont paru en 1969 sur les moyens d'information au Maghreb; quatre d'entre elles se rapportent à l'Algérie, la cinquième au Maroc. Ce sont :

1. — COLLOT (Claude), « Le régime de la presse musulmane algérienne (1881-1962) », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, VI, n° 2, juin 1969, pp. 343 à 400 et 401 à 405 (liste des journaux).
2. — AHCENE-DJABALLAH (Belkacem), *La presse étrangère en Algérie*, Mémoire de l'Institut Français de Presse, décembre 1969, 169 p. Dactylographié.

3. — Sayah (Lahouari), *Les moyens d'information en Algérie et le développement national*, Mémoire de l'I.F.P., décembre 1969, 143 p. Dactylographié.
(Un volume commun de « Textes et Documents » intitulé *Les moyens d'information collective en Algérie*, I.F.P., 1969, 190 p., complète ces deux mémoires).

4. — Courvoisier (Claude), « Les moyens d'information en Algérie », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, VI, n° 2, juin 1969, pp. 407 à 429.

5. — Al Kettani (Zine Al Abidin), *aç-Çih'âfa'l-maghribîya, nash'atuhâ wa -tat'awwuruhâ. [La presse marocaine; naissance et évolution*, 1820-1966]. Tome I : 1820-1912. [Rabat, 1969], 264 p. (Publications du ministère de l'Information (Bibliographie, tableaux, index).

L'histoire des prémices, de l'évolution et des conséquences de la guerre d'Algérie, ainsi que celle du nouvel Etat, prend forme à travers la conscience qu'en acquièrent les Algériens, comme à travers les écrits, témoignages et documents nouveaux. Ceux-ci contribuent à la compréhension de faits longtemps expliqués unilatéralement.

L'étude de M. Claude Collot, qui s'attache au passé de l'Algérie, démontre dans son laconisme juridique ce que fut « la curieuse conception de la légalité » du régime colonial, particulièrement en matière de liberté d'expression. L'auteur distingue trois périodes dans le régime juridique réservé à la presse musulmane algérienne : a) de 1881 à 1925, une époque de liberté relative où cependant la loi de 1881 reçoit en Algérie une application déformée; b) de 1925 à 1947, une époque de dualité de régime, la liberté étant totale ou relative pour la presse musulmane de langue française tandis que celle de langue arabe subit un traitement d'exception — l'application du régime de guerre étant également discriminatoire, en dehors de toute légalité; c) de 1947 à 1962, une époque de répression; insidieuse jusqu'en 1952, ouverte jusqu'en 1955, officielle jusqu'en 1962.

Outre sa clarté, ce travail offre l'intérêt de la précision de certaines sources comme les témoignages de militants du P.P.A. ou les collections de presse particulières. On y trouvera des renseignements jusqu'ici difficiles à trouver sur la presse communiste, messaliste, centraliste, etc... ainsi que sur des journaux comme ceux des Oulémas, de Hadj Brahim ou de Juglaret. Les Tunisiens et les Marocains y puiseront des références utiles. Les Français aussi.

Les trois travaux suivants décrivent la situation depuis l'indépendance de l'Algérie avec quelques retours en arrière pour expliquer la genèse du présent.

M. Belkacem Ahcene-Djaballah expose le problème de la décolonisation du marché de l'information dans une étude de la diffusion de la presse étrangère (essentiellement française). Après avoir rappelé les circonstances de l'élimination de la presse coloniale à la suite de la guerre, du départ en masse des Français et des mesures de nationalisation de 1963, il montre les divers aspects de l'action de l'Etat algérien pour mettre en train un secteur national de l'information et le protéger en endiguant l'influence des organes étrangers, surtout des journaux. Car « depuis 1962, l'Algérie est le premier client de la France en matière de presse exportée vers les pays de la Zone Franc et du Tiers-Monde ». L'institution de l'agence de presse *Algérie-Presse-Service* tend à remplacer l'*Agence France-Presse;* la création de la *Société Nationale d'Edition et de Diffusion* met fin au monopole de la *Société Hachette*. Les divers remaniements du *ministère de l'information* n'empêchent cependant pas une forte consommation de la presse importée, « d'autant plus demandée que la qualité et le sérieux sont moindres, que la romance et la photo abondent, que les produits nationaux correspondant aux goûts et aux besoins des diverses classes de la société algérienne manquent ». A partir de février 1967, des décisions « d'arrêts d'importation » ont été prises; les organes touchés sont, par ordre décroissant : les magazines policiers, la presse du cœur, la presse enfantine, la presse des loisirs divers, la presse féminine et la mode, la presse de la radio-télévision et la presse sportive, la presse d'informations générales et d'actualités politiques.

L'auteur appuie ses affirmations sur une étude sérieuse du marché incluant des statistiques du commerce extérieur français, et sur un essai d'analyse sociologique du public algérien, des conditions socio-politiques de l'information en Algérie, et des effets de la consommation d'une presse étrangère. Journaliste et Algérien, il

voit clairement et du dedans les problèmes qui se posent dans son pays. Il cherche à les voir en face et non à les fuir.

Le travail de M. Lahouari Sayah, plus théorique, rend compte de la genèse de la doctrine officielle de l'information en Algérie, doctrine dont découle toute son organisation. C'est un point important pour qui veut comprendre une conception radicalement différente de la traditionnelle optique libérale puisqu'elle exclut le multipartisme, le profit personnel et le rôle du journaliste d'opposition. Le journaliste doit au contraire soutenir l'option de l'Etat et du Gouvernement, être un militant socialiste responsable et engagé vis-à-vis du Parti. Au service du peuple, il est chargé d'éclairer la base comme le gouvernement par des informations et des débats constructifs.

L'infrastructure juridique et administrative de l'Information algérienne se répartit comme suit : 1 - *Ministère de l'Information* (créé en 1963 avec des changements en 1964, 1965, 1967 et 1968); 2 - *Agence Algérie Presse Service* (1961. Changements en 1963 et 1967); 3 - *Radio-Télévision Algérienne* (1963. Changement en 1967); 4 - *Presse* (1956-1962-1963-1964-1965-1967) avec 4 sociétés nationales dont l'Etat est l'unique actionnaire; 5 - *Office des Actualités Algériennes* (1963), *Centre National du Cinéma Algérien* (1964), *Office National pour le Commerce et l'Industrie Cinématographiques* (1967-1968); 6 - *Société Nationale d'Edition et de Diffusion* (1966); 7 - *Agence Nationale d'Edition et de Publicité* (1967-1968).

Mais il est utile de voir avec M. Sayah quelle peut être l'incidence de cette organisation sur le développement national, but de l'option socialiste. Pour cela il étudie le contexte économique et culturel en Algérie, et en particulier les taux d'urbanisation et d'alphabétisation avec les différences qui existent de ce point de vue entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest du pays. Il rappelle que les efforts de la télévision, de la radio, du Centre de diffusion Cinématographique et du Centre de l'enseignement par correspondance, contribuent à l'acculturation populaire, notamment en matière d'arabisation. Cependant il n'hésite pas à mettre « les idées à l'épreuve de la réalité », notamment dans une étude du contenu des journaux. Son esprit critique reste en éveil tout au long de ce mémoire où il regrette l'incompétence professionnelle et le conformisme de certains journalistes formés sur le tas, et se montre favorable à un débat loyal et public dans l'information plutôt qu'à une presse d'actualité « rapide mais terriblement superficielle ».

Une bibliographie de 11 pages et le volume de textes et documents qui sont joints à ces deux travaux de l'Institut Français de Presse achèvent d'en faire un bon outil de travail.

Claude Courvoisier enfin présente une étude socio-politique de la doctrine de l'information en Algérie et cite — tout comme les autres auteurs — les sources des options idéologiques qui la conditionnent : œuvres de Frantz Fanon, *Programme de Tripoli* (1962), Constitution (1963), *Charte d'Alger* (1964), 2e Congrès de l'U.G.T.A. (1965), Discours du Président Boumediene (1966, 1967)...

Il rappelle que les techniques de communication sont ici considérées comme des moyens de diffusion de la culture et de l'idéologie révolutionnaires, qu'elles exercent une fonction d'intégration sociale définie par rapport à cette finalité et que leur statut juridique consacre en conséquence leur intégration dans les structures étatiques. Le fait que la culture et l'information soient par définition au service du peuple — de même que la conception unitaire du système politique et social — implique non seulement l'importance attribuée aux facteurs idéologiques et la nécessité de leur mise en valeur par des moyens d'information de masse, mais encore le rejet de « l'objectivité » telle qu'elle est conçue dans les pays capitalistes « où d'ailleurs elle dissimule mal une orientation de l'information essentiellement conforme aux intérêts des classes dominantes ».

Le livre de M. Al Kettani diffère profondément dans sa présentation et son esprit des études précédentes. Car c'est l'œuvre d'un historien qu'intéresse avant tout le rôle politique de la presse dans l'évolution de son pays, et surtout dans le développement du nationalisme marocain.

Quatre périodes sont définies dans la vie de cette presse : a) de 1820 à 1912, celle des débuts et de l'élaboration de la « question marocaine »; b) de 1912 à 1931,

celle de l'emprise coloniale; c) de 1936 à 1955, celle de l'essor de la presse nationaliste; d) de 1956 à nos jours, celle de l'indépendance.

Seule la première partie a été publiée et est analysée ci-dessous.

Grâce à des sources inédites (témoignages, collections particulières), M. Al Kettani apporte beaucoup d'éléments nouveaux dans un domaine resté jusqu'ici peu connu : celui des débuts de la presse de langue arabe au Maroc. En ce qui concerne la presse en langues étrangères (français, espagnol, anglais) les sources occidentales actuelles sont plus complètes; mais une fois de plus, là où l'on pouvait penser qu'il y avait un vide dans la vie d'un pays, on s'aperçoit que ce vide n'existe que dans nos connaissances.

Retenons quatre dates : 1820, premier journal espagnol *El Liberal africano;* 1889, premier journal en arabe *al-Maghrib* publié par un Anglais; 1906 seulement, premier « journal » animé par un Marocain, *at-T'â'ûn*; 1908, premier journal des Libéraux arabophones *Lisân al-Maghrib.*

M. Al Kettani étudie les premiers journaux du Maroc en les répartissant selon les villes où ils ont paru : successivement Ceuta, Tétouan, Tanger, Melilla, Fès, Casablanca et Rabat. (Il n'y a rien eu dans le Sud).

Puis il reprend les principaux pour en analyser le contenu et en faire des citations. C'est à ce propos que l'on trouve des développements intéressants sur le journal *as-Sa'âda,* d'obédience française, et surtout sur les journaux nationaux qui ont engagé contre lui une polémique très vive *avant l'instauration du protectorat,* dans le cadre de la résistance de Mawlay 'Abd el-Hafiz. Ce sont *at'-Tâ'ûn* (1907), *Sinân al -qalam* (1908), *al-Mufâkaha* (1908) et *Tanbîh al-mustabidd* (1908), tous de Fès.

Bien que ces tentatives aient été tardives, il apparaît donc que le développement d'une presse nationale marocaine était amorcé et que c'est l'instauration du Protectorat qui a étouffé cette entreprise. Cela ressort des considérations de l'auteur sur l'organisation de la presse et le développement de l'imprimerie au Maroc. Un chapitre fort critique sur l'évolution du style dans ce pays et une bibliographie qui abonde en références arabes, notamment marocaines, donnent à ce premier volume un cachet personnel et du prix.

Christiane Souriau.

Souissi (Mohamed). — *La langue des mathématiques en arabe.* Publications de l'Université de Tunis, 1968. 469 p.

Cette thèse de M. Souissi, agrégé d'arabe qui enseigna les mathématiques à la Khaldounîya et à la Zitouna de Tunis et rédigea la rubrique scientifique de la revue *al-Mabâhith* en 1946, constitue une tentative de mise au point, de rationalisation et d'unification du lexique technique arabe, dans le domaine précis des mathématiques.

Pour M. Souissi, « le danger est grand que les Arabes s'enlisent lentement dans une imitation passive; et la rénovation de la langue à laquelle il s'attelle » afin d'en faire de nouveau une langue de culture et un instrument d'humanisme moderne lui apparaît comme une entreprise exaltante. Cependant, en bon classique, il estime que « tout effort actuel en vue de l'arabisation des termes techniques doit profiter de l'expérience acquise dans le passé par l'école des traducteurs et des savants de Bagdad » et ne recourir à l'emprunt direct qu'en désespoir de cause, car « emprunter suppose qu'on manque du nécessaire; en prendre l'habitude, c'est faire un aveu de paresse justifiée par l'urgence; ne pas faire l'effort nécessaire pour sortir de cet état d'impuissance, c'est se condamner à une éternelle dépendance vis-à-vis d'autrui ». M. Souissi va donc apporter une preuve supplémentaire de la vocation de l'arabe à l'expression du langage abstrait.

Son travail se divise en trois grandes parties.

La première (pp. 29 à 73) constitue un rappel historique de l'évolution de l'esprit scientifique à travers les œuvres de langue arabe qui s'échelonnent entre le IXe et le XIIe siècles, avec quelques prolongements jusqu'au XVIIe. La plupart des sources sont encore à l'état de manuscrits. Mais le lecteur alléché voudrait davantage de précisions sur les conditions dans lesquelles les Arabes ont fait progresser les

recherches scientifiques (par exemple pp. 41 et 44). C'est parce qu'il est précis que le chapitre intitulé « L'œuvre de mathématiciens célèbres en rapport avec l'évolution de la langue » est heureux; grâce à huit exemples, l'on y découvre certains apports importants dont l'algèbre, la géométrie et l'astronomie sont redevables aux Arabo-musulmans. Citons brièvement : al-Khawârizmî (mort vers 846), considéré comme l'auteur du premier traité d'algèbre en arabe; Thâbit ibn Qurra (mort en 901) qui découvrit la variabilité de l'obliquité de l'écliptique; al-Battânî (mort en 929), qui annonça la trigonométrie en substituant les sinus aux cordes; Abû-l-Wafâ (mort en 998), précurseur de Tycho-Brahé et par suite de Képler; al-Birûnî (mort en 1048), trait d'union entre la science arabe et la science indienne; Tûsî (mort en 1274), l'un des premiers mathématiciens à s'être posé le problème de la légitimité du postulat d'Euclide; al-Kâshi (mort en 1436), qui calcula le nombre π avec la précision de la 9e sexagésimale, soit la 16e décimale; enfin le célèbre poète al-Khayyâm (mort en 1123), immortalisé en Occident par ses Quatrains composés en persan, mieux connu des Arabes par sa gloire mathématique. En effet, « il a distingué notamment la démonstration purement algébrique, basée sur la théorie des nombres, et la démonstration analytique appliquant l'algèbre à la géométrie ».

La deuxième partie du livre (pp. 77 à 359) forme le corps de l'ouvrage c'est-à-dire un lexique de la terminologie mathématique en arabe. Ce n'est pas le premier. Des travaux intéressants existent en Orient et au Maghreb, dont on trouvera pp. 15-16 et 24 à 26 une liste arrêtée en 1966. Mais, de l'avis de M. Souissi, « les efforts ont été dispersés et les résultats disparates. On a abouti à une pléthore de mots, due à une manque de philosophie générale de l'arabisation ». Une clarification et des choix s'imposent donc.

Ici l'on a affaire à *une recension exhaustive des termes mathématiques* employés tant dans le passé par les sources manuscrites que dans les lexiques récents. La terminologie des mathématiques dites « modernes » — elles datent en réalité du 19e siècle car on n'enseigne les mathématiques récentes que dans les cycles supérieurs des universités — est introduite. *Les mots sont classés selon des acceptions dérivés des racines trilitères arabes* qui sont présentées dans l'ordre de l'alphabet arabe, le tout étant transcrit en lettres latines diacritées. Cette façon de faire, qui a été celle des arabisants occidentaux pendant des décades et qui est la source de nombreuses erreurs typographiques, commence à devenir lourde et archaïque. Elle n'est pas faite pour les usagers normaux et obligera peut-être M. Souissi à réécrire la moitié de son livre en arabe s'il veut être compris d'un public large. Mais les 1943 termes mathématiques ainsi obtenus sont très utilement commentés par les diverses traductions techniques possibles, par des références chronologiques, des citations et parfois des variantes.

La troisième partie pourrait bien être la plus profitable car elle est le fruit de la réflexion de l'auteur sur les règles de l'élaboration du lexique scientifique en arabe. Il montre les ressources inépuisables du procédé de dérivation dans cette langue et particulièrement de l'utilisation des masdars ou noms d'action — dont il précise statistiquement la fréquence relative — des participes, des adjectifs relatifs, des noms de lieu ou d'instrument. Il propose de codifier la traduction des préfixes et des suffixes que les langues occidentales ont hérités du grec et du latin. Enfin, il passe en revue l'utilisation possible du symbolisme, de la synonymie et de la polysémie ainsi que la transcription des symboles mathématiques.

L'ouvrage se termine par un index des termes français (auquel il semble manquer plusieurs références) et un index des termes arabes, cette fois écrit en caractères arabes, ce qui prouve que la transcription adoptée dans le lexique lui-même n'est pas pratique pour les principaux intéressés. Il y a là une contradiction qu'il faudra résoudre, bien qu'elle soit courante dans les thèses que les Arabes soutiennent en France.

Nous souhaitons que les efforts de M. Souissi conduisent à la publication de livres mathématiques en arabe et facilite la participation à la recherche et à l'enseignement en cette langue parlée par un million de personnes.

Christiane et Jean-Marie SOURIAU.